



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 OCTOBRE 2009

Direction des Affaires Générales,  
du Juridique et du Contentieux  
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité  
Unité Conseil municipal  
CMJ/MB

La réunion se tient au lieu ordinaire de ses séances, en la salle du Conseil municipal, Chapelle Saint-Esprit, le vendredi deux octobre deux mille neuf à quinze heures, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 25 septembre 2009, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Nous saluons la présence dans le public de Monsieur le Maire de SCHWABISCH-GMÜND (Allemagne) qui nous fait le plaisir de venir nous voir, pour les 25 ans de jumelage avec notre Ville. (*applaudissements*)

Monsieur ARNOLD est le nouveau Maire de SCHWABISCH-GMÜND. Il a fait une partie de ses études en Allemagne, une partie dans le MASSACHUSETTS. Il est particulièrement compétent sur le plan économique dans cette région d'Allemagne qui est une des plus belles régions d'Europe et en même temps il a été Président de la musique et de la chorale de SCHWABISCH-GMÜND. C'est donc un bon présage pour nos futurs échanges en matière de musique et avec les deux conservatoires qui ont déjà beaucoup de contacts.

On aura le plaisir de le voir tout à l'heure, lors de la remise du Grand Prix Littéraire de la Ville d'Antibes à Monsieur PELT et j'espère que vous y serez tous à ses côtés pour la remise de ce prix. Nous vous souhaitons un excellent séjour dans notre ville.

Comme d'habitude nous allons commencer le Conseil par une présentation faite par la Communauté d'agglomération et je souhaitais que celle-ci porte sur la Maison de l'emploi et la plate-forme France Initiative de la CASA, que préside Monsieur Francis PERUGINI.

### **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS : LA MAISON DE L'EMPLOI**

**Monsieur PERUGINI** : Merci Monsieur le Maire. L'emploi effectivement est un sujet important mais en même temps complexe.

Avant que Monsieur Christophe JARTOUX, Directeur du Développement économique de la CASA intervienne et vous présente un document assez rapide sur ce qui est fait, je souhaitais rappeler que l'emploi c'est à la fois des demandeurs (jeunes, moins jeunes, qualifiés, handicapés, sortant de prison...). Ceux-là se divisent entre les demandeurs mais surtout les gens qui sont salariés en poste et qui recherchent une mobilité. On trouve ceux qui souhaitent porter un projet et créer ou reprendre une entreprise.

Par rapport à ceci, nous avons différents partenaires. Il y a les acteurs de l'emploi et de l'insertion c'est-à-dire le pôle Emploi, rassemblement de l'ASSEDIC et de l'ANPE mais on trouve les compagnies consulaires, l'AFPA etc. et des contributeurs qui apportent les financements : l'Etat, la région, le département, les organismes professionnels.

Evidemment nous trouvons les employeurs, les organismes de formation, les organismes d'accompagnement médico-social etc.. Cela veut dire que la visibilité est assez difficile.

Sur le territoire de la CASA par exemple, nous avons fait un inventaire sur l'ensemble des organismes qui s'occupent de l'emploi et je dois dire que j'ai été moi-même surpris, on a fait un mémento pour se rendre compte que nous avons 70 organismes qui s'occupaient de l'emploi.

Ce n'est pas une critique, mais c'est un état des lieux pour considérer qu'à la fois il y a de la proximité, mais que ce sont des organismes dans lesquels il faut travailler, chacun ayant effectivement sa compétence.

En 2006 l'Etat a souhaité que soient créées des Maisons de l'Emploi, et Monsieur le Président de la CASA et son bureau, à l'époque, a souhaité que la Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis s'implique et crée une Maison de l'Emploi.

Il n'y en a que deux dans le département : celle de la CASA et celle du CANNET.

Ce n'est pas une structure de plus, je tiens à le souligner, ce n'est pas un guichet, et la CASA n'a pas voulu à juste titre qu'elle reçoive des demandeurs.

La Maison de l'Emploi est un ensemble qui rassemble les demandeurs, les acteurs, les contributeurs et assure une coordination et l'assistance logistique des actions qu'ils décident de réaliser ensemble.

Parallèlement, il a été créée la plateforme complémentaire « Initiative Emploi » qui permet aux créateurs, porteurs de projets, ou à des repreneurs, d'avoir à la fois un soutien d'analyse, de conseil mais également de financement puisque pour lancer un projet il faut des financements et pour les trouver il faut une crédibilité. La CASA a souhaité créer ce que l'on peut appeler un fond d'amorçage, après analyses etc. et a prévu un budget pour donner un financement complété par les organismes bancaires.

Des tuteurs chefs d'entreprises ont été sélectionnés pour accompagner les créateurs ou repreneurs d'entreprises, pour leur donner les meilleures chances.

L'équipe de la CASA représente 3 personnes qui font un travail important et de grande qualité. Un document a été créé, c'est le « guide de l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise » qui répond à leurs demandes. La Communauté Urbaine de Nice a souhaité que nous soyons partenaires pour pouvoir sortir ce document en commun. C'est dire l'importance de celui-ci.

Ensuite, pour les salariés, ce document permet de répondre à leurs demandes pour créer une entreprise.

Voilà un travail qui a été fait de manière très sérieuse et je demande à Christophe JARTOUX d'assurer le relais pour vous présenter cet ensemble rapidement.

**Monsieur JARTOUX** : Bonjour à toutes et à tous. Je vais être rapide puisque Monsieur PERUGINI a déjà dit beaucoup de choses sur la Maison de l'Emploi. Simplement, je voulais vous dire que nous avons disposé en début de rangée des documents que vous pouvez vous faire passer pour les regarder si vous le souhaitez. Ce sont les trois documents que Monsieur PERUGINI vient de citer.

Je vais détailler un peu le contenu de chacun de ces documents pour expliquer pourquoi ils sont complémentaires et pourquoi ils ont été réalisés. A la sortie du Conseil municipal vous pourrez en récupérer si vous souhaitez les conserver.

Je ne reviens pas sur ce qui a été dit sur la structure de la Maison de l'Emploi. Simplement ces maisons ont trois missions :

- une première qui consiste à animer le réseau des acteurs qui font partie de la Maison de l'emploi ;
- assurer la lisibilité de l'offre de service existante, il y a beaucoup d'acteurs avec de nombreuses missions ; souvent mal connues, mal articulées ;
- expérimenter des dispositifs nouveaux pouvant être réutilisés.

Aujourd'hui, je ne parlerai que de la deuxième mission. Ces trois documents ont trois publics : les demandeurs d'emploi, les salariés, les porteurs de projet.

En ce qui concerne les demandeurs d'emploi, nous avons élaboré un mémento des acteurs de l'emploi et

de l'insertion, c'est un document que vous pouvez faire circuler (classeur bleu), qui reprend les 70 acteurs présents sur le territoire de la CASA qui vont pouvoir accueillir les demandeurs d'emploi et les orienter au mieux pour un retour à un accès rapide à l'emploi.

Comment cela fonctionne ? Très simplement. Un demandeur d'emploi ou simplement une personne se présente auprès d'un des acteurs faisant partie du mémento, cet acteur émet un diagnostic. S'il n'est pas le bon contact pour résoudre le problème ou le questionnement rencontré par le demandeur d'emploi, il peut immédiatement l'orienter vers le bon contact.

Dans la réalité, les acteurs ne se connaissant pas forcément très bien les uns et les autres, il y a un risque de partie de ping-pong avec le demandeur d'emploi qui va être mal orienté et va devoir s'adresser à plusieurs guichets.

La fonction du mémento est d'éviter ce genre de chose pour simplifier les démarches des personnes.

Le deuxième document que vous avez aussi est un mini guide à destination des salariés. L'idée c'est que les salariés peuvent aussi être créateurs d'entreprise, sans pour autant abandonner leur salariat.

Il existe tout un ensemble d'aides et de mesures d'accompagnement qui permettent à ces salariés, soit de rester salariés, soit de partir en congés formation, pour pouvoir facilement créer leur entreprise. Il n'existait pas de guide unique qui explique toutes les aides possibles et toutes les démarches dans ce domaine. La Maison de l'emploi a édité ce mini guide qui est présenté régulièrement par exemple, comme cette petite affichette, on va sur la Place Méjane à Valbonne, un permanent de la Maison de l'Emploi fait une permanence dans le bus itinérant sur tout le territoire de la CASA, le « créabus », et qui vient présenter tout un ensemble de démarches et d'outils, dont le mini guide, pour expliquer aux salariés comment créer leur entreprise et quelles sont les aides.

Puis, le troisième document c'est le « guide de l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises » qui s'adresse aux demandeurs d'emploi qui veulent créer une entreprise pour faire simple. Ce guide est distribué notamment lors des ateliers organisés par la Maison de l'Emploi qui sont des ateliers d'information et d'orientation des porteurs de projet.

La Maison de l'emploi, sur une année, reçoit environ 500 demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise et elle les informe sur les démarches de création dans différents ateliers, en fonction de leur statut. Si ce sont des demandeurs d'emploi qui sont en tout début de démarche, ils vont intégrer un atelier spécifiquement dédié pour eux : « les vendredis de la création » qui se trouve en tout début de parcours. Si ce sont des personnes qui ont une entreprise à vendre ou à transmettre, il existe un atelier : « les lundis de la transmission », si ce sont des repreneurs : « les mardis de la reprise ».

Si ce sont des gens qui ont déjà bien avancé dans leur projet mais qui ont des questions techniques, sur les statuts juridiques, sur des contrats commerciaux, sur des problèmes d'immatriculation, nous leur mettons à disposition des experts (comptables, avocats, fiscalistes) qui vont les renseigner gratuitement sur le point de détail qui les intéresse.

J'arrête-là la liste des ateliers, mais vous voyez que c'est tout un ensemble d'ateliers qui a été pensé pour pouvoir simplifier au maximum la démarche des créateurs d'entreprise et évidemment, de permettre aux créateurs de créer le plus vite possible.

Voilà pour la Maison de l'emploi, d'autres actions existent mais nous avons souhaité vous présenter des choses que vous pouviez voir dans des documents.

L'autre outil, c'est la plateforme France Initiative. C'est une association, comme la Maison de l'emploi, elle gère un fonds prêtable. Elle fait des prêts d'honneur, c'est-à-dire des prêts sans garantie ni intérêts, auprès des créateurs d'entreprise qui vont rembourser ces prêts mais il n'y aura pas de coûts sous forme d'intérêts. L'élément supplémentaire, c'est que les créateurs d'entreprise sont accompagnés pendant les trois années de leur prêt. Ils sont coachés par des spécialistes, des parrains, qui vont s'assurer que le créateur développe normalement son entreprise et que l'entreprise résiste, puisque l'on sait tous qu'une entreprise est menacée à trois ans, que la plupart des entreprises, c'est-à-dire la moitié, disparaît au bout de trois ans.

La Maison de l'emploi intervient très en amont sur l'information-orientation des créateurs d'entreprises et la plate-forme finance, elle fait du suivi sur trois ans.

Quelques résultats pour que vous ayez une idée du fonctionnement de la plateforme :

Elle a commencé son activité en janvier dernier, elle a donc huit mois d'activité, si on ne compte pas le mois d'août.

La plateforme, c'est à la fois des financeurs : la CASA, la Région PACA, la Caisse des Dépôts, le Conseil général ; c'est aussi des prescripteurs, des institutions qui envoient les porteurs de projet pour qu'ils puissent bénéficier d'un prêt, les Chambres consulaires, et tout un ensemble de banques. Ce sont aussi des entreprises qui sont membres de l'association et qui vont coacher les créateurs d'entreprise.

Quelques résultats : 200 personnes reçues au sein de la plateforme France Initiative de la CASA pour 25 dossiers financés. Ce qui veut dire que pour un prêt accordé, il faut rencontrer huit personnes, dont quatre iront jusqu'au bout de la logique, c'est-à-dire le dépôt d'un dossier qui sera examiné. C'est en fonction de ce dossier que le prêt est accordé ou pas.

Les prescripteurs principaux, la Maison de l'emploi, parce que cela a été voulu de cette façon-là, la Maison de l'emploi est très en amont de la création, elle organise des ateliers, donc elle envoie des porteurs de projets.

Où se font les prêts ? Vous savez probablement que la Ville d'Antibes est la commune où le taux de création d'entreprises est le plus important (80 %) puisque c'est la commune la plus grande de la CASA. On pourrait retrouver sur les 25 prêts, 80 % de prêts sur Antibes. Ce n'est pas ce qui a été voulu sur la CASA. L'idée c'est de pouvoir aussi faire du développement au nord de l'autoroute, sur le moyen pays, et donc nous avons 10 prêts sur la Ville d'Antibes et 12 prêts sur les autres communes de la CASA. Nous poussons aussi un peu le développement sur le moyen pays.

25 prêts, 46 emplois créés, dont 18 emplois qui sont des sauvegardes d'emplois. Un des objectifs qui ont été assignés à la plateforme c'est aussi la reprise, la transmission d'entreprises. Donc sur 25 prêts, 12 ont été accordés à des repreneurs d'entreprises, c'est important car la reprise d'entreprises c'est de la sauvegarde d'emplois bien sûr, mais aussi la sauvegarde du savoir-faire et d'activité dans les centres villes par exemple.

Dernière information : cela représente 200 000 euros prêtés et surtout, ce qui compte parce que c'est le but de la plateforme, cela représente un peu moins de 1,3 M€ de prêts bancaires car à chaque fois que la plateforme prête un euro, il faut que les banques s'engagent à prêter des euros. Là vous voyez que l'effet levier est de 6 c'est-à-dire que pour 1 euro prêté par la plateforme, il y a 6 euros prêtés par les banques.

J'en termine là, Monsieur le Maire, pour la présentation des résultats, vous pouvez à la sortie du Conseil municipal récupérer des documents si vous le souhaitez. Merci de votre attention.

**Monsieur le Maire** : Merci M. JARTOUX et M. PERUGINI. Pas de commentaires ? Non, on va passer au Conseil municipal que nous ouvrons maintenant avec l'appel nominal.

APPEL NOMINAL par Monsieur GONZALEZ

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, M. Patrick DULBECCO, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gilles DUJARDIN, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations :

Mme Cléa PUGNAIRE à M. Georges ROUX,  
Mme Angèle MURATORI à M. Henri CHIALVA,  
M. André PADOVANI à Mme Jacqueline BOUFFIER,  
M. Alain BIGNONNEAU à M. Jean-Pierre GONZALEZ,  
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN,  
M. Bernard MONIER à Mme Agnès GAILLOT

Absents : 0

*Présents : 43 / procurations : 6 / absent : 0*

Secrétaire de séance : Mme Khéra BADAOU. Pas d'objection ? Adopté à l'**unanimité**.

**Monsieur LEONETTI**

**00-1 - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENTES (29 MAI 2009, 26 JUIN 2009, 10 JUILLET 2009)**

**Monsieur le Maire :** Nous adoptons trois procès-verbaux. Avez-vous des remarques ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'**unanimité**.

**00-2 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - COMPTE RENDU**

**Monsieur le Maire :** J'ai les interventions des groupes « La Gauche et l'Ecologie » et « PS et Verts ».

**Monsieur PIEL :** Dans la liste des arrêtés, qui est assez longue, il y a toute une série qui concerne le logement. Je vais les évoquer.

L'arrêté n°9 concerne une procédure d'expulsion. Vous rappelez dans l'arrêté, la décision du 16 octobre 1984 qui avait acté l'insalubrité de cette habitation, sous forme d'insalubrité irréversible, la commune étant propriétaire aurait dû reloger, comme d'ailleurs nous l'avions voté à l'époque dans ce Conseil municipal...

**Monsieur le Maire :** Ce n'est pas le n°9, c'est le 2 ?

**Monsieur PIEL :** Exact, je me suis trompé. Il s'agit des Eucalyptus, les logements des Harkis, comme on disait à l'époque. Nous avons voté à l'époque le relogement des gens qui habitaient cette cité, dont cette famille, et vous nous dites en 2009 que vous avez fait plusieurs propositions de relogement. J'ai demandé au service quelles étaient les propositions et à quelle époque elles ont été réalisées, je pense que vous allez me répondre.

Un autre arrêté, le n°13 : relogement temporaire d'une personne qui habite dans un logement municipal, qui dispose d'un bail de la Commune et dont le logement est à refaire car il n'est pas décent. Là aussi, je constate que le premier courrier que je vous ai adressé est du 19 avril 2006. Nous sommes à la fin de l'année 2009, je vous ai écrit après, à plusieurs reprises, ainsi qu'à Monsieur le Préfet, je constate que là aussi, pour un logement indécemment, la réaction a été plutôt lente.

L'arrêté n°24 porte sur la prolongation d'un bail précaire, je constate donc que les baux précaires sont possibles, tant mieux, d'une durée de six mois renouvelée. Nous nous félicitons que cette famille ait pu bénéficier de cette procédure mais nous constatons que dans un même temps, il continue d'y avoir sur la commune des logements indécents, des familles hébergées et des gens qui habitent dans des conditions indignes.

L'arrêté n°41 : Nous avons déjà évoqué ici la situation de cette famille que vous souhaitez expulser. Aujourd'hui deux procédures d'expulsion sont demandées par la Ville. Nous pensions qu'un relogement serait proposé. C'était de cette façon que nous avons évoqué la question. Nous constatons que cela n'est pas le cas.

De toute façon cette famille doit quitter les lieux puisque les gens avaient ce logement car ils gardaient le stand de tir du ball trap. Nous pensons que la meilleure des façons de leur faire quitter les lieux, c'est de les reloger et non par une procédure d'expulsion. Cette famille n'est pas responsable du fait que le ball-trap parte de ce lieu.

Enfin, l'arrêté n°48 porte aussi sur un renouvellement de bail, non précaire. Nous nous félicitons là aussi que cette locataire bénéficie de ce bail et nous vous rappelons que la Commune ne dépasse toujours pas les 6 % de logements sociaux, que vous êtes toujours hors la loi SRU y compris avec la Villa Rosa - qui est d'ailleurs bien rouge – qui sera inaugurée demain, et qui devrait, si on en croit les documents de la CASA, être ouverte et habitée depuis 2007.

Voilà pour les arrêtés concernant les logements. Enfin, je voudrais juste évoquer l'arrêté 47 qui révèle là aussi la rapidité de votre réaction face aux infractions commises par Monsieur BEDEL et constatées par procès-verbal en 2004.

Aujourd'hui la Ville se porte partie civile, les infractions commises par Monsieur BEDEL étaient graves – nous le pensons – puisqu'elles sont sur une zone rouge, inondable, et que vous avez attendu cinq ans avant de vous porter partie civile. Il faut attendre cinq ans avant que Monsieur BEDEL enlève ses gravas au risque d'avoir de mauvaises surprises.

**Madame MURATORE** : Nous avons nous aussi une demande de précisions par rapport aux procédures d'expulsion, à savoir qu'a fait la Ville ? Quelles propositions de relogement pour ces familles ?

**Monsieur le Maire** : Pour le terrain BEDEL si vous suivez cette affaire, et vous avez l'air de vouloir la suivre désormais, je vous donnerai tous les antécédents. Cela remonte au précédent mandat. Les constitutions de partie civile de la Ville il y en a eu beaucoup, il y en a même eu en 2004 sur la nouvelle infraction. Nous ne nous sommes pas réveillés, c'est une suite de procédures. Si vous voulez l'ensemble des documents, on peut vous les fournir mais ce n'est pas d'aujourd'hui que la Ville est en situation de conflit vis-à-vis du propriétaire, Monsieur BEDEL.

Pour les logements et les expulsions, comme on travaille sur la plateforme, je donne la parole à Mme BLAZY, bien qu'ayant un certain nombre de réponses à vous apporter.

**Madame BLAZY** : Justement, pour les Trois Moulins, des propositions de relogement seront faites aux familles, pas plus tard encore que tout à l'heure ; y compris pour le ball-trap, nous avons rendez-vous le 13 octobre. Les autres auront aussi une proposition de relogement que tout le monde soit rassuré, c'est fait.

**Monsieur le Maire** : D'un côté, vous vous êtes félicités qu'il y a un certain nombre de baux de relogement qui existent, d'un autre côté vous vous inquiétez d'un certain nombre de personnes qui sont expulsées.

La procédure d'expulsion n'exclut pas, elle inclut même, la proposition de relogement. Pour être tout à fait clair, des logements sur certaines personnes qui sont citées ont déjà été proposés et refusés, alors qu'il s'agissait en réalité d'un squat pérennisé, dans des locaux que nous avons considérés comme insalubres sur lequel j'ai refusé l'expulsion en prenant le risque éventuellement de me trouver dans une situation où il y avait un problème dans cet habitat, pour essayer que les négociations fonctionnent.

J'ai constaté que les négociations ne fonctionnaient pas, j'ai décidé une expulsion avec une proposition de logement et donc à ce moment-là, la proposition devrait être acceptée. Si elle ne l'était pas, cela ne serait que la quatrième proposition de logement, et il faudrait quand même à un moment donné que les gens à qui on propose un logement l'acceptent dès l'instant où ce que nous proposons ce sont généralement de bonnes propositions.

Sur le chiffre – je n'ai pas le chiffre actualisé mais Mme BLAZY peut vous le fournir – mais vous constatez que le PLH ne s'appliquerait jamais, il s'applique dans les livraisons. On regardera les chiffres ensemble et nous sommes dans ces chiffres.

Il se trouve que cette ville a eu, dans les quatre dernières années, une attractivité pour le logement qui a fait que beaucoup de terrains privés ont été vendus à des privés, que l'on a construit beaucoup de logements privés. Le pourcentage de logements sociaux, en chiffre absolu, a augmenté de manière considérable.

L'important c'est que l'on continue à construire ces logements de la façon la plus respectable possible, répartis harmonieusement dans des quartiers différents, sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération et sur la Ville d'Antibes.

Nous allons passer à un nouveau PLH, je proposerai un certain nombre de mesures qui iront dans le sens que vous demandez, en particulier on va accélérer la construction de logements sociaux puisque l'on a maintenant, grâce à l'Etablissement public foncier, obtenu des terrains, nous pouvons déclencher des opérations. En même temps, à propos de ce que nous avons discuté ensemble, avoir un rééquilibrage entre le PLS, le PLUS et le PLAI, de manière à répondre à la demande réelle.

Sur ce plan, nous sommes totalement transparents, pour regarder le nombre non pas de mises en chantier mais de livraisons, et je crois qu'au bout du compte de ce PLH nous l'aurons respecté. J'espère même aller un peu au-delà.

Mme MURATORE a l'explication puisqu'il y a des relogements qui sont proposés dans tous les cas.

Il n'y a pas de vote. Monsieur GONZALEZ veut ajouter quelque chose ?

**Monsieur GONZALEZ :** Compte tenu de la sensibilité de la Brague, de la Valmasque en matière d'infraction de procès-verbaux, je voudrais apporter un complément : à savoir que dans cette affaire, plusieurs procès-verbaux ont été dressés à Monsieur BEDEL et que le procès-verbal de décembre 2004 qui fait suite à des exaucements de terrains naturels, ont donné lieu à une procédure qui a effectivement un peu traîné, au niveau du tribunal et qui aboutit maintenant aujourd'hui puisque Monsieur BEDEL est poursuivi.

L'audience est déjà passée, au 29 septembre. Il nous appartenait de savoir si nous nous portions partie civile ou pas. Monsieur le Député-Maire a souhaité que la Ville se porte partie civile à cette occasion et c'est pour cela que vous avez cet arrêté qui a été pris sans retard mais juste au moment où l'audience devait avoir lieu.

**Monsieur le Maire :** On peut dire ce que l'on veut, mais sur les infractions à l'urbanisme, et en particulier en matière d'inondation, on ne peut pas me traiter de laxiste.

### **00-3 - CONSEIL MUNICIPAL - QUESTIONS ORALES - REGLEMENT INTERIEUR - AMENDEMENT**

**Monsieur le Maire :** Mes chers collègues, j'ai trouvé que la séance de questions orales était plutôt bien mais elle avait débordé des temps qui avaient été prévus. Donc, pour se conformer à la réalité des choses, je vous propose d'augmenter le temps des débats et de faire en sorte qu'ainsi chacun ait la possibilité de s'exprimer sans être en infraction avec le règlement.

**Monsieur DUJARDIN :** Ce n'est pas vraiment une intervention, c'est plutôt une question car nous sommes d'accord avec vos propositions et nous allons naturellement voter cette délibération.

C'est tout simplement, puisque depuis 19 mois, depuis l'élection nous avons eu en tout et pour tout une séance de questions orales, j'aurais souhaité, si vous me rejoignez sur ce point, que nous décidions à l'avance les mois où nous aurons des questions orales, de façon à pouvoir en tenir compte dans nos emplois du temps et nos préparations.

Donc, si nous pouvions prévoir jusqu'à la fin de l'année afin de savoir quand nous aurons une séance, et pour l'année prochaine, dire que l'on fera une séance en mars...

**Monsieur le Maire** : Combien avons-nous fixé de séances au minimum ? Trois. Donc il faudrait en faire une avant la fin de l'année. Le prochain Conseil municipal est prévu le 30 octobre, puis le 20 novembre. Cependant, le 20 novembre il y aura le DOB et en décembre le Budget. Donc il vaut mieux le prévoir le 30 octobre. On fera donc une séance de questions orales suivie d'une séance normale.

Intervention du groupe « la Gauche et l'Ecologie » : pas d'intervention. « PS et les Verts » ?

**Madame MURATORE** : Je souhaite, à l'occasion de cette délibération sur le règlement intérieur, revenir sur mon courrier du 11 août et rappeler que l'article L.2121-27-1 du CGCT précise que « lorsque la Commune diffuse sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'informations générales sur les réalisations et la gestion du Conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale ».

Votre réponse ne donne pas satisfaction, elle ne respecte pas les termes de cet article en ce qui concerne déjà « Infoville » puisqu'il en est sorti sans place pour les conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité et de plus, sur le site internet de la Ville, c'est à nous à décider ce que l'on souhaite mettre sur le site de la Ville et le fait qu'« Infoville » soit en totalité sur le site, ne répond pas à l'obligation de place pour les conseillers n'appartenant pas à la majorité sur le site de la Ville.

Nous renouvelons notre demande d'avoir une place sur le site de la Ville et que dorénavant aucun « Infoville » ne sorte sans place pour les conseillers n'appartenant pas à la majorité. Merci.

**Monsieur le Maire** : J'avais pensé qu'il y avait un moment où on se servait du magazine « Infoville » comme d'un bulletin touristique comprenant toutes les manifestations. Si vous l'aviez souhaité, j'aurais enlevé toute trace qui puisse évoquer le Maire d'Antibes et on s'en serait servi comme un document promotionnel pour la Ville. Ce n'est peut-être pas utile d'expliquer au touriste quels sont les débats, je doute que cela l'intéresse au plus profond de lui-même. C'est pour cela que j'avais envisagé cette solution.

Si vous souhaitez qu'on le neutralise complètement pour n'en faire qu'un bulletin que l'on distribue pour les manifestations touristiques culturelles et qu'il n'y ait plus la tête du Maire, si tant est qu'elle y soit, je n'y vois aucun inconvénient. Si vous souhaitez absolument que l'opposition y soit à ce moment-là, elle y sera.

En ce qui concerne Internet, on ne partage pas la même opinion. C'est tellement facile aujourd'hui d'avoir Internet ! J'ai un site internet à l'Assemblée nationale, j'ai un site internet que je remplis tranquillement, cela ne coûte pas cher. Donc, si vous voulez faire un site internet de *désir d'avenir*, il y a un très beau site à copier qui est expliqué dans Libération aujourd'hui, faites-le. Franchement, sur le site de la Ville, on ne va pas faire un débat politique. Je n'ai pas la même interprétation que vous et en même temps, je pense que cela ne brime pas l'opposition. Monsieur PIEL a un blog. Je le lis, je suis un « visiteur ».

Honnêtement, il n'y a pas de support papier, il n'y a pas de coût, il suffit d'avoir des idées, de les mettre en ligne.

**Monsieur AUBRY** : Si cela ne coûte pas cher la Mairie peut très bien le faire. Puisque c'est un média...

**Monsieur le Maire** : Je pense que les gens qui vont voir « Ville d'Antibes » ne vont pas voir le débat politique municipal et qu'à un moment donné, regardez toutes les villes...

**Monsieur AUBRY** : C'est la loi qui le demande...

**Monsieur le Maire** : Si c'est la loi, alors allez devant le Tribunal Administratif et on verra si c'est la loi. J'étais à Lille ce matin, par exemple, il n'y a pas de place pour l'opposition dans les bulletins !

**Madame MURATORE** : Le Conseil général des Alpes-Maritimes... *inaudible*

**Monsieur le Maire** : Je vous parle d'une ville.

**Madame MURATORE** : On peut trouver des exemples de villes où il y a une vraie place pour l'opposition.

**Monsieur le Maire** : On vous donne le support, faites ce que vous voulez. Faites un site correspondant à vos idées, mais pas sur le site « Ville d'Antibes ». Ce site est visité pour savoir à quel hôtel on peut aller, quelle plage.... C'est un site d'informations de la ville. D'ailleurs, je n'y fais pas de propagande politique ! Essayons aussi de comprendre que tout le monde dans la population, ou parmi les touristes, n'est pas obsédé par le problème de la majorité et de l'opposition municipale et que cela n'a pas un intérêt majeur.

Si vous n'arrivez pas à le créer, les services de la Ville peuvent vous aider à le faire.

**Madame MURATORE** : La question n'est pas de créer son site, la question est que la loi prévoit qu'il doit y avoir une place sur le site de la Ville pour les conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité. On vous demande simplement ce qui est prévu par le texte de loi.

**Monsieur le Maire** : Ce n'est pas mon interprétation et ni celle des services. Voilà.

**Monsieur DUJARDIN** : Je n'ai pas lu la loi suffisamment attentivement pour savoir si on devait avoir une place ou pas. Je dois reconnaître personnellement qu'il est vrai que le site de la Ville est un site « ville » et que je n'ai pas trouvé de propagande politique dessus.

Mais ce n'est pas le débat que je voulais soulever, simplement que nous proposer nous-mêmes un site et je suis parfaitement d'accord avec vous c'est facile à faire, par contre ce que j'aimerais c'est que l'opposition comme toutes les personnes qui travaillent à la Mairie puissent avoir accès à une connexion internet. Nous avons écrit à deux reprises déjà, et à ce jour, les excuses techniques nous ont été données pour me dire que l'on ne pouvait pas nous mettre une connexion internet dans notre bureau. Ce qui est gênant c'est que nos relations avec le secrétariat ne peuvent pas se faire par internet parce que nous sommes un des rares bureaux de la Ville d'Antibes à ne pas pouvoir bénéficier de cette connexion.

**Monsieur le Maire** : Si c'est un problème technique, on va essayer de le résoudre et trouver une solution.

Mais je répète qu'il y a une seule publication dans laquelle il y a l'opposition et la majorité qui s'expriment en tant que partis politiques et qu'Infoville est entièrement sur le net. Il n'y a pas à en rajouter, dès l'instant où la majorité n'en rajoute pas, l'opposition n'en rajoute pas. Si l'opposition, comme la majorité, veut faire un site à part, elle le peut.

Mais la loi est satisfaite dans la mesure où Infoville est entièrement sur le site internet y compris les propositions de l'opposition. La seule chose où je vous donne raison, si vous le souhaitez, c'est que dans le numéro de l'été, on avait admis à une certaine période que c'était un numéro sur lequel il n'y avait pas de support de débats politiques parce que c'était la saison estivale. Si vous voulez qu'il y ait une insertion politique il y en aura une.

Ces explications étant données, nous nous sommes éloignés du sujet qui concernait l'allongement du débat des questions orales, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 (Mme MURATORE, M. AUBRY).

Vous vous absteniez ? Vous ne voulez pas une demi-heure de plus pour débattre ?

**Monsieur PIEL** : Nous on les prend...

**Monsieur le Maire** : Alors, si, sur la question orale avec débat que vous poserez vous ne souhaitez pas avoir une demi-heure, alors on appliquera le règlement antérieur pour le groupe « PS et les Verts ». Je veux bien que l'on digresse mais quand on sort du sujet, il ne faudrait quand même pas voter sur le hors sujet plutôt que sur le sujet.

Je recommence : Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

## **Monsieur GONZALEZ**

### **01-1 - LUTTE CONTRE LES INONDATIONS DE LA BRAGUE - RESTAURATION CAPACITAIRE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA BRAGUE AU NIVEAU DE SON DEBOUCHE EN MER A ANTIBES - REALISATION DES TRAVAUX SUR LA PARCELLE AL 141- CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur GONZALEZ** : Il s'agit de projeter des aménagements de restauration environnementale et paysagère du cours d'eau et pour ce faire, d'autoriser une convention avec les différents propriétaires et là en l'occurrence il s'agit de la SAS HOLDING LAPORTE. Il est assez urgent de prendre possession dans la mesure où les travaux de la troisième voie RFF risquent d'empêcher ensuite les nouveaux travaux. Nous vous demandons de voter cette délibération.

**Monsieur le Maire** : Il n'y a pas d'intervention : pas de vote contre ? ni d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

### **01-2 - VALLON DE LAVAL - COLLECTEUR PLUVIAL SOUS LE BOULEVARD FOCH - TRONCON 4 - TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'HYDRAULIQUE ET DE REHABILITATION STRUCTURELLE - AVENANT N°3 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur GONZALEZ** : Je rappelle à l'assemblée que ces travaux sont assez ingrats car ils sont souterrains, de structures anciennes et suite à un effondrement partiel de la chaussée, nous avons dû faire une inspection vidéo et une inspection à l'intérieur même du feeder pour s'apercevoir que certains endroits nécessitaient des renforcements. L'estimation qui était au départ de plus de 10 millions grâce au professionnalisme de nos services et à leur technicité a été ramenée à 7,5 millions par des mesures techniques de cerclage des parties endommagées.

Compte tenu du montant du budget important, il a été décidé de faire en plusieurs tronçons et le premier tronçon qui est l'objet de la délibération est le tronçon n°4, à savoir de l'avenue Maizière à l'avenue Gazan. Il se trouve que par suite d'aléas, l'hiver, pluie torrentielle, pollution etc., nous avons fait un marché complémentaire pour prendre en compte ces différents aléas.

Aujourd'hui nous vous demandons, sur un marché de 1 080 209,39 € de faire un avenant pour prendre en compte ces aléas, de 80 893 € soit une variation de 7,49 % en sachant que le budget est loin d'être dépassé par rapport au provisionnel.

**Monsieur le Maire** : Intervention du groupe « la Gauche et l'Ecologie ».

**Monsieur LA SPESA** : Dans la délibération vous indiquez que le collecteur est un exutoire du délestage des eaux usées y compris même pour les faibles pluies. Cet aveu est malheureusement valable pour l'ensemble des collecteurs de la Commune.

Le fait de reconnaître votre impuissance à résoudre ce grave problème environnemental, ne vous dédouane pas de vos responsabilités. Nous sommes tous conscients que nous nous trouvons face à un problème de salubrité publique et c'est la santé des Antiboises et des Antibois qui est en jeu.

C'est pour cela que nous ne pouvons admettre encore plus longtemps qu'à la moindre pluie, ce sont des mètres cubes d'eaux usées qui courent dans les vallons souvent découverts et viennent finalement souiller nos plages.

Comment faire comprendre à nos concitoyens Antibois que ce problème n'est toujours pas résolu malgré la kyrielle de documents d'urbanisme qui traitent directement ou indirectement le sujet.

Pour n'en citer que quelques-uns : règlement d'assainissement, zonage d'assainissement et pluvial, PPRI, SDAJ, GIRAC et bien d'autres encore.

Il est vrai que l'urbanisation de la Commune n'est pas assez contrôlée, que le manque d'entretien des vallons et le retard pris pour la construction des bassins de rétention des eaux pluviales ne facilite pas la résolution du problème.

Dans le rapport d'assainissement de 2008, il est indiqué : « l'élimination des eaux parasites doit être une priorité pour les années à venir », nous regrettons que cette priorité n'ait pas été celle des années passées.

Pour conclure, pour la délibération, nous souhaitons vous faire remarquer qu'au-delà de l'indication des 7,49 % d'augmentation que vous venez d'évoquer, qui concerne le différentiel entre l'avenant n°2 et l'avenant n°3, vous auriez pu rajouter pour mémoire, les + 37,68 % d'augmentation par rapport au marché initial.

En février 2007, lors du Conseil qui traitait de la rénovation totale du vallon de Laval, Gérard PIEL vous demandait si vous étiez sûr de l'estimation financière ? Aujourd'hui, au vu de l'inflation des coûts de travaux de cette phase, nous vous renouvelons la question : êtes-vous sûr de rester dans l'enveloppe des 7 millions et demi programmée sur cinq ans ?

**Monsieur le Maire** : Monsieur GONZALEZ.

**Monsieur GONZALEZ** : Tout d'abord, pour répondre à votre dernière question, je ne suis sûr de rien. Comme vous-même. Comme dans toutes les collectivités territoriales y compris la Région, personne n'est sûr de rien. Il y a toujours des aléas et on le sait bien qu'il y a un budget prévisionnel, que les services bien sûr affinent le plus possible et ensuite, il y a les différents aléas que tout le monde connaît dans la construction, surtout quand il s'agit de structures souterraines.

Vous savez, c'est de la politique politicienne parce que chaque habitant qui construit un bâtiment, qui construit sa petite maison, sait bien qu'avec un budget prévisionnel il ne s'en sort jamais et qu'il est toujours dépassé parce qu'il y a des aléas.

Vous ne ferez pas croire à quelqu'un que sur des travaux aussi techniques, aussi importants financièrement on puisse tenir des travaux à quelques euros près.

Je pense qu'une fois que vous avez dit cela, et vous le redirez à chaque délibération du même genre, nous aurons la même réponse.

En ce qui concerne les eaux usées, vous savez que la Ville d'Antibes n'a pas été construite il y a 15 ou 20 ans. Elle a été bâtie depuis des siècles, des millénaires, et qu'il se trouve que les réseaux d'assainissement ont été faits de façon très précaire.

Depuis effectivement une quinzaine d'années, et même lors de la municipalité précédente, nous faisons des travaux au coup par coup, à chaque fois que cela est possible, et c'est pour cela qu'il y a eu, et vous l'avez souligné, un plan d'assainissement pour revoir l'assainissement individuel. Tous ceux qui ont des maisons savent que les services passent chez eux pour vérifier leur assainissement et pour faire une injonction suivant la qualité de l'assainissement, ou pas, pour vérifier qu'il y a très peu d'écoulements dans les vallons.

Pour revenir au Laval, c'est vrai qu'il y a encore quelques écoulements d'eaux usées mais ils sont bien moindres par rapport à ceux qui existaient déjà il y a 30, 20 ou 10 ans.

**Monsieur le Maire** : Monsieur LA SPESA, tournez-vous sur votre gauche et demandez à Monsieur PIEL s'il est sûr que les augmentations du prix de la troisième voie s'arrêteront là où elles sont et si elle va commencer et se terminer aux dates prévues, avec le même budget... c'est un exemple. S'il vous donne une réponse, vous me la donnez après...

**Monsieur PIEL** : En tant que Député, vous votez le budget du Ministère des Transports et c'est ce budget qui est le budget de tutelle des deux établissements publics qui dépendent de l'Etat qui gèrent la troisième voie.

**Monsieur le Maire** : Je vous parle de l'augmentation, les avenants...

**Monsieur PIEL** : J'y arrive ! C'est RFF le maître d'œuvre et la SNCF. Voilà les deux établissements publics qui dépendent de l'Etat, donc la Région est comme le Conseil général, financeur et elle finance malheureusement les dépassements que vous laissez faire parce que vous réduisez ce budget chaque fois que vous le votez à l'Assemblée Nationale.

**Monsieur le Maire** : C'est comme quand on vote le budget sur la gare d'Antibes, et qu'on nous dit qu'il y a un surplus. Que faites-vous à la Région ? Vous adaptez votre budget.

**Monsieur PIEL** : On est dans la même situation.

**Monsieur le Maire** : ... alors à la Ville on adapte notre budget. C'est pour répondre à M. LA SPESA qu'effectivement il y a un certain nombre de choses qui sont techniques et sur lesquelles nous ne pouvons répondre que par des avenants lorsqu'on les constate.

Quant au fait qu'il y aurait une pollution sur la mer, si on a le pavillon bleu et si on a nos plages, Patrick DULBECCO est là pour en témoigner, quelles que soient les intempéries avec des sondages réguliers (trois fois par semaine en période estivale) et si on garde toutes nos plages propres, cela veut dire que l'on n'est pas dans la situation catastrophique que vous voulez bien dénoncer.

Nous nous sommes encore légèrement éloignés du sujet.

Qui est contre ? 3. Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 46 voix POUR sur 49 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

C'est drôle quand même d'avoir des budgets pour augmenter l'assainissement, que vous dénoncez pour dire que cela ne va pas assez vite et puis vous ne les votez pas. Chacun a sa logique.

### **01-3 – PROMENADE SUR LE PORT DE LA SALIS – TRAVAUX D'AMENAGEMENT – MARCHE DE TRAVAUX – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – AVENANT N°4 - FIXATION DU COUT DE REALISATION DES TRAVAUX – BUREAU DE CONTROLE – AVENANT N°1 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur GONZALEZ** : Là aussi, il y a plusieurs délibérations qui sont déjà passées. Je vous rappelle rapidement qu'il s'est agi de faire une promenade dans un premier temps, qu'il s'est agi ensuite de faire les bureaux et la capitainerie de l'association qui gère le port de la Salis, que l'association devait elle-même faire cette façade et ses bureaux, que compte tenu de la proximité de la fin de la concession (de trois ans), l'association a demandé que la Ville fasse tout, d'où la succession d'avenants.

Cela a abouti finalement à une délibération que nous avons prise pour un coût de 650 000 € HT de travaux, or aujourd'hui nous avons dans le cas des lots qui ont été allotés, de travaux, l'APAVE qui demandait donc en fonction de l'importance des travaux le pourcentage normal, à savoir passer de 3 552,50 à 4 650,15 € HT soit certes une augmentation de 29,90 % mais cela fait 1 100 € d'augmentation sur des travaux qui étaient prévus à 650 000 €.

Le coût de réalisation des travaux, pour répondre à M. LA SPESA, est aujourd'hui inférieur, puisque l'on prévoit des travaux de 579 940 € au lieu de 650 000 €.

**Monsieur le Maire** : Intervention de M. LA SPESA.

**Monsieur LA SPESA** : Dès le début de la délibération vous indiquez que ce projet a connu une « évolution notable ». On peut qualifier votre expression de doux euphémisme. Je crois qu'il faut quand même se rappeler qu'il y a eu d'autres Conseils municipaux avant, et nous vous l'avions fait remarquer en novembre 2008, ce projet est à 4 Conseils municipaux plus celui d'aujourd'hui.

Quatre ans de palabres et toujours pas de début de travaux, une évolution pharaonique – sans parler d'aujourd'hui – du coût des travaux et toujours pas le premier coup de pioche.

Afin d'éviter tout malentendu, nous rappelons qu'en 2005, nous avons voté la délibération. Aujourd'hui, nous souhaitons, comme nombre d'Antibois, que les travaux se réalisent.

Ce que nous dénonçons aujourd'hui et nous le ferons à travers notre vote, c'est votre façon de monter les dossiers notamment lors de projets importants, qui fait que ceux-ci traînent des années avant de voir le jour et connaissent pour la plupart des inflations inacceptables en termes de coût.

Une question pour terminer : avez-vous évalué avec précision la charge financière liée aux travaux qui sera incluse à la nouvelle DSP à la fin de l'année 2010.

**Monsieur le Maire** : Je réponds brièvement sur la dernière question : pourquoi les travaux ont augmenté ? parce que dans ce très beau projet il y a deux éléments. Vous avez raison, Monsieur LA SPESA de le voter. Il y a un toit qui sert d'esplanade et au-dessous il y a un espace pour le port avec des salles.

Dans ce contexte, en toute logique et en toute transparence, il s'agit de faire porter le prix de la structure par la Ville et le prix de l'infrastructure par le délégataire. Aujourd'hui, vous le savez, nous ne sommes pas en délégation de service public. La délégation va s'arrêter en 2011.

Lorsque nous avons fait cette proposition, le retour de l'association qui gère le port de la Salis, était de nous dire « moi en deux ans, je ne peux pas amortir une situation de ce type ». Donc, nous avons changé la situation, on prend l'ensemble en charge, pour demander à ce que l'on fasse la part de ce qui est l'aménagement interne et qui incombe à la personne qui a la délégation de service public. Elle sera reportée sur la délégation de service public qui paiera un loyer raisonnable, amorti sur plusieurs années, et qui fera en sorte que l'on récupère l'argent sous forme de loyer, de l'allocataire de la future délégation de service public.

C'est pour cela que vous avez l'impression que le prix a augmenté, en fait il n'a pas augmenté. Il y a un prix en haut et un prix en bas. Celui du bas concerne quelque chose que nous assumons et que nous répercuterons sur la délégation de service public que nous mettrons en place début 2010. C'est tout et c'est peut-être un peu pour cela que le dossier a pris six mois de plus.

Mais était-ce intelligent de faire porter ou bien l'ensemble sur l'association qui aurait laissé un local totalement vide puisqu'elle ne pouvait pas aménager car elle n'avait pas les fonds ou bien de lui faire emprunter sans être sûr qu'elle serait reconduite dans la délégation de service public ou bien de faire pour la ville, sans qu'il y ait la garantie derrière, la délégation de service public qui amortisse la partie interne ? Je pense qu'au contraire, cela me paraît transparent et efficace.

**Monsieur LA SPESA** : Juste une précision, on ne s'élève pas contre ce que vous venez de dire, effectivement, il faut être bien clairs.

Je vous ai indiqué, on reprend ce que l'on avait dit lors du précédent Conseil municipal c'est l'augmentation du coût et notamment sur la dalle. On ne s'élève pas contre le fait que les travaux sous la dalle soient pris en compte dans le cadre de la délégation de service public. On a dénoncé le temps que ce projet avait mis, on dénonce l'augmentation du coût.

**Monsieur le Maire** : Comme dans tout projet, vous savez, quand on commence à en discuter, c'est la même chose dans les autres villes, vous le mettez à exécution dans quatre, cinq ou six ans après. J'ai coutume de commencer mes mandats en disant à la municipalité et à la majorité, si vous ne mettez pas en œuvre un grand projet pendant les deux premières années, vous ne l'inaugurez pas avant la fin du mandat. C'est la même chose pour toutes les collectivités territoriales. C'est normal d'ailleurs, en raison des procédures contraintes à la fois pour la transparence et pour le débat public que cela me paraît assez logique que les choses prennent ce temps.

Après on va chercher les financements croisés, on a une plus-value que l'on passe au Conseil municipal par un avenant etc. vous connaissez le système quand même.

**Monsieur GONZALEZ** : Je veux quand même dire en plus que les travaux ont été estimés à 650 000 € lors de la dernière délibération et que finalement les travaux ont baissé à 579 940 € et que finalement, grâce à ce temps pris par les services, nous allons arriver à un coût moins cher que l'estimation, contrairement à ce que j'ai cru entendre dire globalement.

**Monsieur le Maire** : Le coût était moindre, j'ai la même préoccupation que Monsieur LA SPESA et pour éviter qu'il dise que c'est grâce à lui que les travaux commencent, Monsieur le premier Adjoint, voulez-vous nous donner la période dans laquelle les travaux vont pouvoir commencer ?

**Monsieur GONZALEZ** : Ils ont déjà commencés ces jours-ci, en tout cas ils vont attaquer de façon très sérieuse. Le chantier est ouvert.

**Monsieur le Maire** : Grâce à Monsieur LA SPESA, nous avons attaqué les travaux avant qu'il le demande.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 3

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

#### **01-4 - ACQUISITION AMIABLE - TERRAIN NU SIS 425 CHEMIN DES EUCALYPTUS - DE 276 APPARTENANT AU DEPARTEMENT - AMENAGEMENT D'UN PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC**

**Monsieur GONZALEZ** : Nous avons déjà voté une délibération pour l'achat d'un terrain mitoyen au stade des Eucalyptus pour la création d'un parking.

Il se trouve que devant cette assiette foncière dont nous sommes maintenant propriétaires, il y a une assiette foncière délaissée qui appartient au Conseil général, de 490 m<sup>2</sup>, qui donne bien entendu accès à la parcelle que nous avons achetée pour pouvoir établir ce parking de grande importance pour l'infrastructure sportive des Eucalyptus.

Depuis déjà quelques mois, nous nous sommes tournés vers le Conseil général pour savoir s'ils étaient vendeurs et nous avons insisté pour qu'il le soit. Ils l'ont été, ils l'ont fait estimer par les Domaines et aujourd'hui, compte tenu de l'estimation des Domaines de 90 € le m<sup>2</sup> soit 43 830 € pour 487 m<sup>2</sup>, nous vous demandons l'autorisation d'acheter cette parcelle qui permettra l'établissement de ce parking. Merci.

**Monsieur PIEL** : Ils pourraient le donner quand même.

**Monsieur GONZALEZ** : Comme la Région qui donne tout... et pour être honnête comme la Ville fait avec le Conseil général c'est-à-dire nous vendons quand ils ont besoin de terrains.

**Monsieur le Maire** : Je connais un don, c'est celui de la CASA, pour construire un lycée et la Région ne voulait pas acheter. C'est la CASA qui a acheté pour que le lycée puisse se faire. Vous vous rappelez de cela ? Sophia, Valbonne... vous l'oubliez, je vous le rappelle.

**Monsieur MOLINE** : C'est une intervention pour les deux délibérations, la n°4 et la n°5, si vous le permettez puisque je les mets en parallèle.

Il s'agit au stade Gilbert Auvergne de refaire un parc de stationnement, c'est logique, au Laetitia, de rétrocéder l'ensemble du rez-de-chaussée à Côte d'Azur Habitat, qui doit également y installer son agence de proximité. Cela rapprochera les locataires de leur gestionnaire et c'est très bien, nous y sommes très favorables.

Néanmoins, vous nous proposez d'acheter un délaissé de voirie inconstructible à 90 € du m<sup>2</sup> et de vendre 1 431 m<sup>2</sup> de terrain constructible en future zone UC à moins de 63 euros le m<sup>2</sup>. Voilà deux estimations de France Domaine pour le moins surprenantes.

L'inverse aurait été beaucoup plus logique, 63 € pour le délaissé et 90 € pour le terrain constructible en pleine ville. Nous vous demandons par conséquent, de reporter ces deux délibérations afin que nous puissions les voter après renégociation des prix pour ne pas léser les antibois au profit du Conseil général.

**Monsieur GONZALEZ** : Si vous le permettez, je reprends la délibération et on parlera ensuite de ce problème concernant cette différence d'estimation.

**01-5 - IMMEUBLE LE LAETITIA - LOCAUX REZ-DE-CHAUSSEE - RETROCESSION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC COTE D'AZUR HABITAT- ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 26/01/2007- AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT - VENTE PARCELLE COMMUNALE CADASTREE BI 553 SISE AV. P. ROCHAT A L'E.P.C.A. HABITAT**

**Monsieur GONZALEZ** : Je vous rappelle que nous avons passé une délibération il y a quelques mois déjà concernant la rentrée dans le patrimoine immobilier de la ville de ces locaux, qui auraient dû faire l'objet d'un acte notarié à l'origine, ce qui n'a pas été le cas, nous en avons simplement la jouissance.

Il se trouve qu'à la demande du Député-Maire et du service de Mme BLAZY auprès de la direction d'HLM Côte d'Azur Habitat, pour rapprocher les utilisateurs de la direction et des agents de C.A.H., nous avons eu une discussion pour savoir comment ils pouvaient s'installer sur Antibes.

La meilleure des façons était effectivement d'occuper ces locaux dont nous n'avions pas un usage très particulier. Nous avons pensé que c'était une excellente chose, que d'avoir sur place des agents de C.A.H. qui pourraient répondre à la demande des différents locataires de ce bailleur social.

Ceci étant fait, nous l'avons fait à l'euro symbolique parce que nous pensions qu'il y avait utilité pour nos administrés qui se plaignent souvent du manque de proximité avec les agents de C.A.H.. Celui-ci nous a demandé la possibilité d'avoir à sa disposition ce terrain qui n'avait pas d'usage, donc ils ont souhaité en faire un parking.

Ce terrain a donc été cédé en tant que parking et estimé par les Domaines pour 431 m<sup>2</sup>, à 100 000 € que nous avons arrondi à 90 000 € avec leur autorisation puisque c'était plus ou moins 10 %.

Nous nous en sommes tenus à l'estimation des Domaines qui a ses bases. Les Domaines procèdent en fonction du quartier, en fonction des ventes récentes sur les trois dernières années, ils font la moyenne, et ils rapportent le m<sup>2</sup> du terrain vendu dans le proche environ de ces parcelles à céder pour avoir une estimation. Nous n'avons aucun pouvoir sur ces estimations et c'est tant mieux.

**Monsieur le Maire** : On achète et on vend entre collectivités au prix des Domaines, plus ou moins 10 %, en fonction de l'intérêt des uns et des autres. Le contribuable se moque bien de savoir comment les choses fonctionnent, l'important c'est que les projets arrivent. Je suis désolé M. MOLINE, je ne vais pas prendre deux mois de retard pour renégocier, sans pour autant gagner trois sous.

Nous passons au vote :

Sur la **01-4** : qui est contre ? 4. Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par **45 voix POUR sur 49** (4 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN et M. MOLINE).

Sur la **01-5** : il y a une intervention de Mlle DUMAS.

**Mademoiselle DUMAS** : Nous félicitons l'installation de l'antenne de Côte d'Azur Habitat sur Antibes et tout particulièrement au Laetitia que nous réclamons depuis très longtemps avec les locataires et aux côtés des locataires et nul doute que les résidents de ce quartier seront satisfaits d'avoir un interlocuteur sur place.

D'ailleurs, si cet interlocuteur de proximité existait actuellement, peut-être que la réhabilitation se passerait mieux dans de meilleures conditions avec une vraie concertation et une meilleure coordination qui faciliteraient la vie des habitants.

D'ailleurs, il me semble que les élus de la Ville et de la CASA devraient suivre d'un peu plus près les conditions dans lesquelles se font les travaux.

Pour terminer, deux petites remarques : la délibération n'est pas très claire au sujet de l'utilisation des 40 places de stationnement qui seront aménagées, il nous semble important de clarifier la nécessité de places de parkings pour les résidents, c'est spécifié dans l'annexe mais pas tellement dans la délibération. Je demande une petite clarté à ce sujet.

Deuxième petite question : comment faire pour que la rétrocession de tous les locaux ne fasse pas cesser l'aide aux devoirs dans ce quartier, qui est occupée dans un local.

**Madame BLAZY** : En ce qui concerne tout d'abord les parkings, en ce moment Côte d'Azur Habitat est en train de faire une enquête pour savoir qui veut un parking ou non. Ces parkings seront mis à disposition des locataires moyennant dix euros par mois.

En ce qui concerne le soutien scolaire, il se fera toujours. Il se fera derrière, à l'endroit où il y a les parkings. Si vous connaissez l'endroit, c'est derrière et justement, vous savez combien je tiens moi-même au soutien scolaire.

**Monsieur le Maire** : Je rappelle quand même que le suivi des travaux incombe au maître d'œuvre et par exemple quand on refait les travaux au lycée Léonard de Vinci, c'est à la Région de suivre les travaux et ce n'est pas à la Ville d'Antibes de les contrôler. Je prends cela comme un exemple.

**Madame BLAZY** : La semaine dernière justement, nous avons eu une réunion. Vous savez qu'avec Côte d'Azur Habitat nous avons une convention d'objectifs donc, nous avons mis au point tout ce qu'ils avaient fait etc. et bien entendu nous avons parlé du Laval et du Laetitia et nous avons fait remonter ce qui n'allait pas mais surtout aussi, ce qui va très bien.

**Monsieur le Maire** : Mme BLAZY, vous savez que ce qui va très bien va de soi et que l'on évoque souvent que les choses qui ne vont pas bien.

J'espère que Mme DUMAS est rassurée et que l'on peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN et M. MOLINE).

## **Monsieur PAUGET**

### **02-1 - TIR SPORTIF D'ANTIBES - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur PAUGET** : Il s'agit de signer une convention avec le club Tir sportif d'Antibes qui est la fusion des deux précédents clubs : le tir club d'Antibes et le club de tir sportif d'Antibes, qui permettra une meilleure gestion du site ainsi que des économies de gestion pour ces deux associations qui se sont regroupées.

**Monsieur le Maire** : Nous félicitons ces associations qui se regroupent et mutualisent leurs moyens. Dans le domaine sportif mais dans tous les domaines, si des associations se regroupent, non seulement elles continueront à avoir leurs subventions et nous essayerons de les aider à mutualiser leurs moyens.

Parce que dans la période actuelle, il vaut mieux que chacun essaye de laisser un peu de place à l'autre quand cela est possible, surtout quand les objectifs sont similaires.

Nous passons au vote : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

*Départ de M. PERUGINI – Procuration à M. SEITHER – Présents : 42 /Procurations : 7 /Absent : 0*

## **02-2 - REALISATION DE LA SALLE OMNISPORTS DES TROIS MOULINS – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – AVENANT N°1 – ENGAGEMENT DU MAITRE D'ŒUVRE SUR LE COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX – DETERMINATION DU FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur PAUGET** : Il s'agit d'un avenant à un engagement de maîtrise d'œuvre afin de déterminer le coût prévisionnel de la salle omnisports dite des Trois Moulins, qui ressort à 20 400 000 euros et de fixer la rémunération du maître d'œuvre.

Un mot d'explication sur cet avenant : par rapport à nos estimations initiales : il y a un différentiel de 1,9 million. Il provient exclusivement de problèmes que nous avons eus au niveau des fondations puisque les différentes campagnes de sondage ont déterminé que le sol à l'endroit où doit être installée la salle omnisports présentait des problèmes et que les règles parasismiques nous imposaient un certain traitement du sol.

Il y a eu précisément 33 tests de sondages dont 3 étaient négatifs et nous imposent de traiter la totalité du sol. Ce qui justifie essentiellement ce différentiel de 1,9 million sur le coût initial que nous avons estimé.

**Monsieur le Maire** : J'ajoute que lorsque nous avons fait un certain nombre d'aménagements et complété, nous avons mis 1 500 000 euros de plus pour des aménagements. Quand on a vu que nous avons une plus-value de sondage de fondation de 1,9, j'ai demandé à ce que l'on réduise bien entendu l'ensemble de ces plus-values qui avaient été envisagées, pour les faire tomber à moins 1 422 000 euros.

Ce qui permet de se retrouver sur le projet sans modifier l'architecture en particulier : il y avait une mezzanine à mi-niveau qui pouvait servir de salle de réception et de restaurant et il y avait un haut-vent qui débordait, etc..

J'ajoute enfin que c'est un incontournable et nous espérons seulement que dans le contexte dans lequel nous nous trouvons, l'appel d'offres nous permettra de diminuer et de revenir au-dessous de la barre des 20 millions, ce que nous avons fixé comme objectif.

Intervention du groupe "La Gauche et l'Ecologie" et "PS et les Verts".

**Mademoiselle DUMAS** : Malheureusement, en effet, on peut regretter que nous n'avons pas commencé les travaux et déjà un avenant dû à une augmentation du coût des travaux de plus de 10 %, ce qui n'est pas négligeable.

De plus, il n'y a pas que ça dans cette délibération, il y a aussi le taux de rémunération du maître d'œuvre. Il passe en effet de 12,6 à 12,35 (bonjour la négociation...) donc, nous trouvons que ce taux reste très important surtout sur des sommes aussi importantes et qu'il aurait mérité peut-être une meilleure négociation. Dans une période où en effet, l'argent public est sérieusement compté, il nous semble que l'on ne peut pas se permettre des dépassements de budget et des taux de rémunération aussi importants sur de si grands projets.

**Monsieur AUBRY** : Monsieur le Maire, il s'agit d'un premier avenant et effectivement nous sommes inquiets comme vous tous, de possibles avenants qui pourraient subvenir, comme on en a souvent malheureusement l'habitude pour ce genre de projets.

C'est un grand projet qui nous paraît intéressant, nous l'avons déjà dit, mais nous sommes inquiets sur le coût final ou si, pour maintenir un coût relativement acceptable, on soit obligé de réduire certaines ambitions, ces plus-values dont vous nous avez parlées tout à l'heure, réduire une plus-value pour nous on appelle cela une moins-value.

Pour ce qui est du sol, peut-être que l'aléa était moins aléatoire que beaucoup d'autres, car sur le territoire de la Commune d'Antibes, il est assez normal, compte tenu du terrain, qu'il y ait ce problème et compte tenu de la superficie du projet, c'est un risque que l'on aurait pu éventuellement prévoir. Vraiment, c'est assez rageant d'avoir des avenants sur des points que l'on aurait pu prévoir. De même, est-ce que l'on est bien certain qu'il n'y a pas de vestiges archéologiques dans le sous-sol à cet endroit-là ? je vous pose la question. Là aussi, ce sont des aléas moins aléatoires que d'autres.

Quant à la rémunération du maître d'œuvre, effectivement les sommes sont très importantes, voire trop, à nos goûts. La négociation a réussi à réduire cette rémunération en pourcentage mais c'est insuffisant. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Il n'y a ni grecs ni romains là-haut, par contre, il y a eu une décharge pendant une dizaine d'années.

**Monsieur AUBRY** : Il y a un aqueduc romain à proximité quand même

**Monsieur le Maire** : Pas à l'endroit où les choses se déroulent.

**Monsieur AUBRY** : Il y a eu des romains...

**Monsieur le Maire** : En fait, il n'y a pas de cité romaine.

En revanche, le sol est instable alors que cet endroit n'était pas théoriquement l'endroit de la décharge puisque le parking se fera sous l'endroit de l'ancienne décharge. Mais très probablement quand même, il devait y avoir des petits débordements surtout à l'époque, où, il y a 30 ans, la vigilance n'était pas très importante.

Pour la rémunération, c'est inscrit dans la délibération.

**Monsieur PAUGET** : Le montant de la rémunération du maître d'œuvre est inscrit dans l'engagement de départ et même à un taux plus important d'après ce qu'ont indiqué les services. Nous sommes dans ce qui avait été prévu initialement.

**Monsieur le Maire** : Vous parlez de moins-value, effectivement, nous avons un peu rajouté des choses en dehors du projet initial et il me semblait donc qu'il valait mieux revenir au projet initial dans son épure pour ne pas créer de plus-value.

Ensuite, bien entendu, aujourd'hui nous avons gardé les choses essentielles et la seule plus-value qui s'est défalquée des moins-values, elle ne vous déplaira pas, c'est la mise en place sur le toit de capteurs photovoltaïques pour nous permettre d'avoir un équipement équilibré en matière énergétique.

Dans ce contexte, si vraiment on se trouvait avec des appels d'offres qui dépassent l'enveloppe, à ce moment-là on serait amené à revoir une partie du projet, sans pour autant le changer dans sa globalité. On est sur le même projet qu'initialement.

Nous passons au vote : Qui est contre ? Qui s'abstient ? 9

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE et M. AUBRY).

### **Monsieur SEITHER**

#### **05-1 - RECOUVREMENT AU TITRE DE SINISTRES ET DEGATS AU DOMAINE PUBLIC AUPRES DES TIERS RESPONSABLES OU DE LEURS ASSUREURS**

**Monsieur SEITHER** : Il s'agit d'approuver le recouvrement de la somme de 4 338.39 € en règlement des différents sinistres et dégâts au domaine public pour lesquels la Ville d'Antibes a été engagée.

**Monsieur le Maire** : Pas d'intervention ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

**Madame PUGNAIRE** (question rapportée par M. ROUX, en son absence)

**08-1 - LYCEE LEONARD DE VINCI – AMENAGEMENT DU ROND POINT - PARTENARIAT AVEC LE LYCEE - DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION, DU DEPARTEMENT ET DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC).**

**Monsieur ROUX :** Il s'agit d'un aménagement de rond-point avec un partenariat de la Ville et du Lycée Léonard de Vinci. Vous savez que ce Lycée ex « Génie civil » envisage de réaliser dans le cadre d'un travail collectif au programme du diplôme des métiers d'art de céramique, une œuvre d'art située sur le rond-point qui jouxte l'établissement, à l'angle des rues Joannon et des Trois Moulins.

Cette sculpture sera destinée aux élèves du Lycée qui trouveront une zone de rassemblement et d'animation mais également aux passants qui empruntent la rue de Trois Moulins qui relie Antibes à Sophia, Valbonne, la Valmasque etc.

Cette œuvre d'art est composée de céramique, de mosaïques, de cubes et de cylindres, avec cadre en fer. Cette œuvre inspirée par le travail du sculpteur Gaudi et le célèbre Homme de Vitruve de Léonard de Vinci (pour le thème du rond dans le carré), symbolisera le « Chemin de la Connaissance » suivi par les élèves.

La Commune souhaite encourager cette initiative et engager un partenariat avec le Lycée dans la conduite du projet. Les services municipaux assureront la maîtrise d'ouvrage de ces travaux conçus par les élèves et se chargeront de l'ensemble des fournitures correspondantes.

Le projet est estimé à 48 000 € TTC à la charge de la Commune. Cependant, des subventions vont être sollicitées auprès de la région PACA, du département des Alpes-Maritimes et de la Direction régionale des affaires culturelles, pour participer au financement de la réalisation de l'œuvre.

Cette démarche, bien entendu permettra de réduire la contribution de la Commune. Les travaux comprenant terrassement etc. seront entrepris lors du dernier trimestre 2009.

Il y a une projection qui vous permet de voir cette œuvre d'art. Elle est composée de trois cylindres.

Le premier est le plus petit : il symbolise l'arrivée des lycéens dans l'établissement, il est face à l'entrée. Il y a ensuite un cheminement qui amène à une seconde œuvre qui parle du passage du lycéen dans le lycée. Le troisième cylindre, plus grande, représente l'image de l'élève qui a grandi, qui est accompli et qui quitte le lycée pour se diriger vers son avenir. C'est le chemin de la connaissance tout simplement.

Il y a des sièges en béton et céramique tout autour du cheminement. Au fur et à mesure des années, des petits morceaux de céramique seront fixés à l'intérieur de ces cylindres en béton par les lycéens et on peut dire qu'à un terme moyen, ces trois cylindres seront recouverts de céramique.

**Monsieur le Maire :** Je suis sûr que la Région nous aidera pour une part et nous ferons ensemble un beau projet, qui est réalisé par les lycéens sur un espace qu'ils ont imaginé et en plus, je trouve que leur projet est pédagogique à tous les sens du terme.

Je vous propose donc d'adopter cette délibération.

**Monsieur PIEL :** La Région participera, comme elle a participé à la construction du lycée, ou au 1 % dans le lycée pour l'expression artistique. Je voudrais simplement dire que ce dossier qui est présenté, est porté par notre collègue M. GASTALDI depuis un certain temps et dire que, en tant que membre du Conseil d'administration du Lycée, on a travaillé ensemble là-dessus. Il n'y a pas de problème.

**Monsieur le Maire :** Merci. Mme VERCNOCKE.

**Madame VERCNOCKE :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, je regrette que Mme PUGNAIRE ne soit pas là pour la remercier de nous avoir fourni un dossier aussi riche, détaillé sur ce projet. Associer les élèves à une œuvre dont on a bien compris qu'ils vont en profiter eux-mêmes par priorité c'est une idée qui est de nature à les valoriser à tous points de vue, donc nous voterons en faveur de cette réalisation qui va faire connaître aux antibois de quoi leurs jeunes sont capables ; c'est toujours une très bonne chose, en espérant que nos partenaires bien entendu nous suivront dans nos objectifs.

Pour ma part, c'est acquis mais j'ai deux petites questions à poser d'ordre purement matériel. La première concerne l'accès pour les élèves, puisqu'il est prévu qu'ils vont se rassembler là, qu'ils vont pique-niquer etc., on ne voit pas bien car on nous présente le rond-point de manière très isolé. Deuxièmement, je voulais aussi savoir s'il avait été prévu une plaque explicative donnant le rôle de tout le monde et des élèves en particulier ? Ce sont des questions tout à fait matérielles. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Ce projet leur appartient, ils mettront la plaque qu'ils veulent ce sont eux qui décident, nous, nous sommes les exécutants qui portent un projet de jeunes qui en même temps valorise l'entrée du lycée.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

## **Monsieur RAMBAUD**

### **11-1 - FESTIVAL DU FILM MILITAIRE - ORGANISATION - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ETABLISSEMENT DE COMMUNICATION ET DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE DE LA DEFENSE ET L'ASSOCIATION « FESTIVAL DU FILM MILITAIRE » – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur RAMBAUD :** Il s'agit simplement de reconduire la convention de partenariat avec « l'Etablissement public administratif de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense » et l'Association « Festival du Film Militaire ». C'est un copier-coller par rapport à la dernière convention.

**Monsieur le Maire :** Intervention du groupe « La Gauche et l'Ecologie ».

**Monsieur PIEL :** C'est même trop « copier-coller », trop !

D'abord, je voudrais confirmer – nous aussi nous faisons du « copier-coller » - notre position de principe à cette manifestation. Nous pensons toujours - et même encore plus qu'avant - que plutôt qu'un festival du film militaire nous préfererions un festival pour la paix. Nous constatons aujourd'hui, comme les guerres à travers la planète accompagnent le recul des démocraties, de la liberté, de l'égalité, de la fraternité.

Mais ceci dit, pour en revenir au "copie-coller", ce n'est pas parce que vous vous faites l'apôtre des arts de la guerre, les "arts de la guerre" c'est dans l'intitulé de l'association, j'ai trouvé que c'était quand même pas mal..., qu'un minimum de sérieux ne doit pas être mis dans ce dossier.

J'ai demandé aux services que l'on me communique la composition du Conseil d'administration, cela a été fait. Il s'est réuni en Assemblée générale le 24 janvier 2007 et puis, très rapidement parce qu'il fallait le faire, il s'est réuni le 24 juillet 2009 pour une Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue pour changer le titre du Festival. Mais quand je cherche à savoir l'état de présence à cette réunion, combien de votants, rien ne figure dans le compte rendu.

Alors vous le comprenez, nous souhaitons connaître la véritable situation de cette association qui concerne un secteur où je crois on est bien à cheval sur les principes.

**Monsieur le Maire :** Sur l'art de la guerre il y a quelques années, un monsieur qui s'appelait Tsun Tsu qui était chinois, a écrit et expliquait justement que l'art de la guerre c'est de gagner sans combattre, je ne ferraillerai pas avec vous sur ce sujet.

Le deuxième élément c'est de dire qu'est-ce qu'un soldat ? un soldat français ? et qu'est-ce que c'est la vie des soldats français ? Ce n'est pas idiot de se poser cette question ; je ne vais pas vous faire le coup de Valmy, « la patrie est en danger », je ne vais pas vous faire le coup non plus de vous expliquer que toutes les démocraties, lorsque elles ont laissé monter les totalitarismes, l'ont fait, parce qu'elles n'ont pas préparé militairement la riposte éventuelle à ces totalitarismes qu'ils soient bruns ou rouges.

En conséquence, je pense qu'une démocratie qui se donne les moyens à la fois d'avoir un contact avec sa jeunesse et à la fois de faire en sorte de considérer le métier de militaire comme un métier dans lequel on donne beaucoup et où quelquefois on laisse beaucoup, cela ne me paraît pas complètement anormal.

Je trouve que c'est assez républicain comme démarche.

Chacun peut avoir une interprétation particulière, ce sont toujours les plus grands repentis qui sont les plus sévères dans les situations et il me semble qu'aujourd'hui je serais plus inquiet de la Chine ex-communiste qui exhibe son potentiel militaire ou de la Corée du Nord qui prépare éventuellement des charges militaires importantes et qui est aussi communiste, je crois. Je serais plus inquiet de cela que du Festival du Film militaire qui crée un lien entre le soldat et la jeunesse et qui explique à la population que la démocratie c'est une chose fragile et qu'un jour peut-être il faudra qu'on la défende.

Nous passons au vote.

**Monsieur PIEL** : Vous ne m'avez pas répondu pour l'Association.

**Monsieur le Maire** : C'est une association, voilà.

**Monsieur PIEL** : Cette Assemblée générale extraordinaire c'est du pipeau, qu'on me prouve le contraire ! Il faut aller jusqu'au bout.

**Monsieur le Maire** : C'est une affirmation personnelle, si vous avez des preuves de ce que vous avancez... vous avez un procès-verbal.

**Monsieur PIEL** : Moi aussi j'ai ce document, il n'est signé que par une personne, il n'y a pas le nombre de participants.

**Monsieur le Maire** : On vous mettra le nombre et puis vous avez raison je serai bien plus vigilant sur un certain nombre d'associations, de savoir combien il y a de participants, etc... Vous avez raison de me faire cette remarque, j'aurai un œil plus averti à l'avenir.

**Monsieur PIEL** : C'est valable pour cette association. C'est urgent.

**Monsieur le Maire** : C'est valable pour tous et Monsieur RAMBAUD le vérifiera. Nous passons maintenant au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 44 voix POUR sur 49 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE et M. AUBRY).

## **11-2 - CASINO LA SIESTA - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2008 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Monsieur RAMBAUD** : Je vais tenter de vous faire la synthèse de ce rapport d'activités de la Siesta, établissement qui appartient, comme vous le savez, au Groupe MOLYFLORE.

Le chiffre d'affaires du Casino est de 15 millions d'euros, il est en diminution de 9 % par rapport à l'année précédente. Il est composé à 71 % du produit net des jeux, le reste étant le chiffre d'affaires du restaurant et du night club.

Toutefois le produit net des jeux est en recul pour le troisième exercice consécutif, moins 10 % par rapport à 2007, et moins 18,6 % par rapport à 2008.

Les produits d'exploitation sont en diminution mais ils couvrent nettement les charges d'exploitation, le résultat d'exploitation est excédentaire : 2,6 M€. Le résultat net du Casino est de 1.682.000 €. Il est donc très largement positif mais en très nette décroissance. Les flux financiers générés par l'activité déléguée en direction de la Ville d'Antibes sont :

- prélèvement sur le produit brut des jeux : 2.696.000 € ;
- reversement à la Ville par l'Etat de 10 % de ce prélèvement, soit 1.500.000 € ;
- prise en charge à hauteur de 65 % du déficit de Musique au Cœur ce qui représente 365.000 € ;
- participation politique touristique de la Ville : 81.000 €

Soit un montant total de 4.280.000 € pour 2008. Je vous rappelle qu'en 2007 cela faisait 4.747.000 €.

**Monsieur le Maire** : Intervention du groupe « la Gauche et l'Écologie » et « PS et les Verts ».

**Mademoiselle DUMAS** : A la lecture de ces rapports on constate que la crise économique et financière ne touche pas tout le monde de la même manière ; alors certes les chiffres d'affaires nets sont en baisse et de ce fait les recettes de la Ville aussi mais les résultats sur les produits financiers sont en forte hausse et particulièrement pour le Casino de Juan les Pins. Je regroupe mes interventions sur les deux Casinos.

Alors on peut regretter là aussi que malgré une situation financière dite saine ou convenable en fonction des deux casinos, des emplois sont supprimés : quatre emplois à la Siesta et onze emplois à l'Eden Beach.

Très rapidement, pour conclure, nous pensons que les antibois et les juanais seront contents de savoir que pendant qu'ils reçoivent leur feuille d'impôts locaux en très forte hausse, les impôts sur les bénéficiaires baissent de 43 % pour la Siesta et de 26 % pour l'Eden Beach alors que les bénéficiaires sont certes en baisse mais bien moindre. Alors voilà encore un exemple de la politique injuste de la fiscalité de votre majorité !

**Madame MURATORE** : Par rapport à la Siesta, l'année dernière, pour la même délibération, vous aviez réfuté tout ce que j'annonçais, tout ce que je disais par rapport aux plaintes des riverains, je reviendrai dessus et cette fois-ci je ne le tolérerai pas car nous avons des preuves. Il y a un problème sur la Siesta qui est un problème de bruit.

**Monsieur le Maire** : J'ai simplement dit que ce n'était pas dans le cadre du débat sur le rapport d'activités d'évoquer ce problème mais si vous voulez l'aborder, abordez-le.

**Madame MURATORE** : On ne trouve pas dans le rapport du délégataire, d'une part, trace de travaux permettant de réduire le bruit, d'autre part je souhaiterais savoir où en est le plan de prévention du bruit dans l'environnement prévu par la directive européenne 2002-49 CE pour la Ville d'Antibes.

Le deuxième problème sur la Siesta c'est le rond-point qui est particulièrement dangereux et il y a eu encore des accidents cette année en nombre, je sais les automobilistes ne respectent pas...

**Monsieur le Maire** : Ne faites pas vos questions et vos réponses, vous posez vos questions, je vous ferai les réponses.

**Madame MURATORE** : Il n'empêche que les travaux d'amélioration de la circulation et de l'accès à la Siesta ne sont toujours pas réalisés.

Le rapport qui nous est présenté ne permet pas de voir ce qui a été réalisé et on constate sur le terrain que ce n'est pas réalisé, d'autre part dans le cahier des charges certains travaux doivent être réalisés par la Ville, nous n'en avons pas non plus le détail, je souhaiterais donc avoir ces précisions.

**Monsieur le Maire** : Trois questions, trois réponses.

La première réponse, soyons logiques, vous avez refusé les délégations de service public, vous n'avez pas voté, vous ne prenez pas part au vote, vous êtes contre les jeux. C'est donc difficile d'aller expliquer aux contribuables que le produit des jeux diminue pour la Ville d'Antibes parce que les recettes des jeux diminuent globalement et qu'ainsi les contribuables se trouvent maintenant avec ce déficit.

Sinon il fallait leur expliquer avant que lorsque les jeux à la Ville d'Antibes rapportaient environ 10 millions d'euros de manière directe et indirecte, eh bien que c'était grâce à cela que les impôts diminuaient et qu'ils étaient maintenus très bas et ce n'est pas faux, je l'ai souvent expliqué ici.

En effet, 10 millions d'euros d'entrée c'est à peu près la différence qu'il y a entre la fiscalité de la taxe d'habitation de la Ville d'Antibes et la Ville de Cannes. Aussi, si la Ville d'Antibes n'avait pas eu ces 10 millions, vous me direz la ville de Cannes a aussi des casinos, on serait à la hauteur de la fiscalité de la Ville de Cannes.

Aujourd'hui, que vous stigmatisiez le fait qu'il y ait moins de recettes pour la Ville d'Antibes, c'est vrai, en gros aujourd'hui direct et indirect on doit avoir 7 à 8 millions d'euros, néanmoins ce sont quelques points de fiscalité qui ne sont pas portés sur les contribuables antibois.

Sur la deuxième question qui est le rond-point, lorsqu'on a eu un débat dans le transfert de la DDE au Conseil général, le Conseil général a demandé à Eric PAUGET, à Georges ROUX et à moi-même quelles étaient nos priorités et nous avons mis dans nos priorités la RD 35 Bis qui part de la Croix Rouge et qui va aux Eucalyptus, l'avenue Jules Grec, et ensuite la 98.

Donc très honnêtement il me paraissait plus logique compte tenu des embouteillages qu'il y avait dans la Ville, de faire d'abord la RD 35 bis, ensuite de recalibrer l'avenue Jules Grec et enfin en troisième et dans le prochain chantier de réaliser l'aménagement de la Siesta et du rond-point d'autant que vous le savez cet aménagement est soumis à un certain nombre de contraintes complémentaires pour savoir s'il est inondable, pas inondable, et si le coup de mer tiendra et si le rond-point peut se faire ou ne pas se faire.

Enfin, sur le problème des bruits je m'en suis expliqué récemment, d'abord vous l'avez compris il ne fait pas partie du même problème que celui du compte rendu financier d'un délégataire de service public, néanmoins il y a eu des explications qui sont parues dans la presse et je rappelle qu'il y a eu 59 contrôles.

Je rappelle aussi que ces 59 contrôles, il faut dire les choses parce qu'elles sont ainsi, ils sont tous au-dessous du seuil de 65 décibels qui permet d'avoir une action en justice.

Revenons plutôt, j'entends des associations qui disent : « qu'est-ce qu'attend le Maire pour se porter partie civile en justice ? », j'entends un certain nombre d'opposants qui disent : « comment cela se fait-il que vous n'intervenez pas en justice ? », je n'interviens pas en justice parce qu'il n'y a pas de matière à intervenir en justice.

Et donc c'est plutôt dans une négociation globale que l'on doit remettre les systèmes qui existaient avant la tempête qui les a détruits et qui fait que la nouvelle direction n'a pas remis les systèmes de protection qui existaient antérieurement.

On a reçu la Direction, Patrick DULBECCO les a rencontrés. Nous contrôlerons - et ils sont d'accord - qu'avant l'ouverture de la saison, on vérifie que leurs installations n'entraînent pas de nuisances. Ils reconnaissent bien volontiers que ce n'est pas parce qu'ils ne dépassent pas le seuil qu'il n'y a pas de nuisances sonores.

La situation est claire et si nous devons faire pression sur la Siesta, ce n'est pas sur le nombre de décibels ou en multipliant encore des contrôles, parce que si on se trouve encore en-dessous du seuil, allez expliquer à la dame qui habite au Val Claret ou ailleurs et qui a du mal à dormir, que les contrôles sont bons ! Ce n'est pas possible. On va essayer de trouver la solution pour la dame qui n'arrive pas à dormir plutôt que d'essayer de faire une « judiciarisation » excessive de la vie publique.

Tous les contrôles effectués par la police municipale sont à la disposition de tout le monde et nous avons même changé de sonomètre pour être sûrs que le matériel soit sécurisé et 65 décibels, c'est très fort.

**Madame RAVEL** : L'heure de pointe est entre 3 heures et 4 heures du matin.

**Monsieur DULBECCO** : Je vais apporter une précision. Vous savez que nous avons signé une charte de l'environnement pour laquelle nous nous réunissons deux fois par an, en pré-saison et en post-saison et à chaque fois je propose à tous les présidents d'association dont certains font des manifestations dans la rue que le service est à leur disposition pour faire une étude sonométrique chez l'habitant.

Malheureusement, aucune demande n'est faite pour faire ces mesures chez l'habitant. On laisse un appareil assez sophistiqué pendant 48 heures, la plupart du temps, on le fait en fin de semaine, le jeudi et le vendredi car c'est là où il y a le plus de bruit et malheureusement personne ne demande ce type de mesure. On peut intervenir en matière de santé publique, encore faut-il faire la différence entre le bruit ambiant du quartier et la source sonore qui est à l'origine de ces plaintes. Tant qu'il n'y aura pas de demande pour faire ce type de mesure nous ne pourrons pas agir.

Vous y êtes présents et à chaque fois vous pouvez confirmer que je fais cette demande.

**Monsieur le Maire** : En même temps, si vous avez 50 décibels chez vous, cela ne vous donne pas une tranquillité à 3 heures du matin. Il faut régler ce problème autrement qu'en se battant à coup de décibels.

Nous nous sommes un peu écartés du sujet.

**Madame MURATORE** : Je reprends, par rapport au plan de prévention du bruit et de l'environnement, il est en cours ? Il sera présenté bientôt ?

**Monsieur DULBECCO** : Je vais vous répondre parce qu'en début d'année, il y a une réunion avec le Préfet puisque c'est un plan départemental donc, toutes les communes se sont réunies. Nous avons déjà fait une cartographie sonore il y a quelques années qu'il faut remettre à jour et nous sommes toujours dans l'attente des directives préfectorales.

Je précise que la compétence en matière de bruit relève maintenant de la CASA qui s'en occupe sérieusement.

**Monsieur le Maire** : C'est une compétence partagée car la police du bruit appartient au Maire et les mesures de prévention et les cartographies appartiennent à l'agglomération. Si on veut être pratique, je vois mal une police du bruit à la Communauté d'agglomération.

On va passer les deux délibérations successivement : Il n'y a pas de vote.

### **11-3 - CASINO EDEN BEACH - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2008 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Madame MURATORE** : S'il vous plaît, il y avait aussi une question sur les travaux réalisés, que ce soit pour les deux casinos, pour l'amélioration de l'équipement touristique pour lesquels il n'y a pas de détail.

**Monsieur le Maire** : Ils sont en provision.

**Madame MURATORE** : Sur Eden Beach ils sont en provision, pas sur la Siesta.

**Monsieur le Maire** : Ils sont en provision quand il y a un projet de travaux. S'ils n'ont pas de projet de travaux pour la Ville, le seul projet de travaux que l'on peut leur imposer, ce sont les travaux de rénovation. Ils peuvent les justifier sans problème.

Tout cela est à votre disposition, il y a une commission de délégation de service public, c'est étudié.

### **Madame CANOVA**

### **12-1 - RECENSEMENT RÉNOVÉ DE LA POPULATION EN 2010 - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS COMMUNAUX**

**Madame CANOVA** : C'est une délibération traditionnelle à la rentrée, qui concerne le recensement qui sera effectué entre le 20 janvier et le 20 février 2010. La dotation de l'Etat qui nous est allouée cette année est de 19 197 € et pour mener à bien ces opérations, nous procéderons au recrutement de 22 à 24 agents, 1 agent chargé du secrétariat, 4 chefs de secteur et 1 coordinateur communal.

Ces agents seront nommés par arrêté municipal et pour des raisons pratiques, de fiabilité et compte tenu du peu d'importance de cette mission dans le temps puisque c'est 4 semaines, de la nécessité d'une formation, ces agents sont des agents communaux.

Le coût pour la Commune est estimé à 29 000 €. Je vous demande donc d'adopter cette proposition.

**Monsieur le Maire** : Intervention Mme MURATORE.

**Madame MURATORE** : Puisque c'est un copier-coller de l'année dernière, on va refaire un copier-coller nous aussi. D'une part, il ne s'agit pas d'un recrutement et d'autre part nous maintenons que ce recensement aurait pu être réalisé et permettre à des personnes en recherche d'emploi d'avoir un petit travail et d'avoir quelques revenus pendant un certain temps et donc d'embaucher, de recruter réellement au lieu de dire « recrutement » ce qui n'est pas le cas.

**Monsieur le Maire** : Nous transmettrons aux employés municipaux qui ont ce supplément de travail et ce supplément de rémunération, votre proposition que je rejette.

**Madame MURATORE** : Et les Rmistes et les chômeurs qui sont en attente, on leur transmettra aussi ! Il faut bien travailler plus pour gagner plus et les autres peuvent crever à côté !!

**Monsieur le Maire** : Madame MURATORE, nous n'avons pas l'habitude de nous parler comme cela dans ce Conseil. Si vous voulez que je lève le ton, à mon avis vous perdrez ce match et comme je suis très Tsun Tsu aujourd'hui je ne voudrais pas que l'on en arrive là.

Je vous fais une remarque parce que vous savez très bien que la plupart des gens qui travaillent dans ce domaine ont des petits salaires et que cela leur constitue un complément de salaire. Si vous ne l'aviez pas compris la fois d'avant, je vous le redis cette fois.

Effectivement, je maintiens que les employés municipaux sont plus à même et plus habilités à faire ce genre de chose que le Rmiste que je vais recruter et qu'il va falloir former, eh bien je trouve que c'est à la fois plus efficace et plus social. Mais chacun a sa définition du social, d'ailleurs il n'y a pas de RMI il n'y a plus que du RSA.

Nous passons au vote : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 47 voix POUR sur 49 (1 contre : Mme MURATORE et 1 abstention : M. AUBRY).

**Monsieur BIGNONNEAU** – question rapportée par M. GONZALEZ en son absence.

#### **21-1 - PROPRIETE COMMUNALE SITUEE RUE DES TROIS MOULINS REFERENCEE SECTION AB N° 57 – DEPOT D'UN PERMIS DE DEMOLIR – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur GONZALEZ** : Il s'agit simplement d'une maison qui a brûlé, les locataires ont été relogés par vos soins et il suffit maintenant de demander un permis de démolir dans la mesure où l'on veut récupérer l'assiette foncière dans la mesure où c'est dans une zone d'activité économique.

**Monsieur le Maire** : Pas d'intervention. Vote contre ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

#### **21-2 - MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL SITUE AUX SEMBOULES A L'ASSOCIATION AQUARIO-PASSION - TRAVAUX DE MODIFICATION DE FACADE ET AMENAGEMENTS INTERIEURS – DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME – AUTORISATION DE SIGNATURE.**

**Monsieur GONZALEZ** : La Commune est propriétaire d'un local. Ce local était occupé sans droit ni titre par une association, qui a bien voulu reconnaître la chose et enlever le matériel qu'elle avait dans ces locaux, d'autant plus que cette association était elle-même logée par ailleurs dans un local de 90 m<sup>2</sup>.

Donc, ce local, après quelques petits travaux va servir à l'association Aquario Passion qui cherchait depuis déjà de nombreuses années un local alors qu'elle a un but pédagogique, de partenariat avec les écoles. Elle fait de la démonstration de construction d'aquarium, des gestions de l'écosystème, elle avait besoin d'un local pour entreposer son matériel et éventuellement recevoir déjà certaines personnes intéressées.

C'est une association très intéressante et il nous a semblé utile de pouvoir la loger dans un local dont je répète, l'occupant était sans droit ni titre.

**Monsieur le Maire** : Intervention du groupe La Gauche et l'Ecologie.

**Monsieur PIEL :** Bien évidemment, l'association Aquario Passion doit disposer d'un local mais que je sache, elle ne réclame pas un local précisément aux Semboules et précisément ce local. Quand vous précisez à plusieurs reprises que l'association, le CADIS pour dire les choses comme elles sont, occupait ce local sans droit ni titre, c'est vrai, sauf qu'elle l'occupait en toute connaissance de cause des services de la Commune, vu que ce local était partagé par la Commune et par l'association.

Puis, il y a eu, à un certain moment, et je reconnais que c'était avant que le Maire soit Maire, et que les choses aient été remises en place petit à petit au niveau des associations qu'occupaient des locaux comme par exemple tout à l'heure on a vu qu'on ne savait plus qui était propriétaire des locaux entre l'Office de Nice Côte d'Azur et la Ville, pour les locaux du Laval et du Laetitia.

On ne sait pas, vous ne savez pas, si les locaux étaient bien à l'Office ou à la Ville ? On a réglé les choses.

**Monsieur le Maire :** Je ne vois pas le rapport.

**Monsieur PIEL :** Si ! Parce que l'association occupait sans droit ni titre on l'a faite partir, sauf qu'on sait très bien que cette association, dans le quartier des Semboules, a besoin d'un local pour entreposer l'ensemble de son matériel pour les manifestations qui vont du feu de la Saint Jean jusqu'à l'organisation du vide grenier. Une association qui agit dans le quartier - et là vous pouvez aller voir les bilans et les comptes rendus du Conseil d'administration, il y a du monde, y compris les assemblées générales – qui agit depuis vingt ans pour le quartier et qui je crois y fait un travail intéressant puisque, qu'on le veuille ou non, on est quand même (je dis nous parce que j'y habite) dans un quartier tranquille, où l'on n'est pas trop gêné par les problèmes que l'on rencontre par ailleurs, ni de bruit ni d'autre chose et qu'on fasse partir cette association...

**Monsieur le Maire :** Redites-le ! c'est agréable à entendre.

**Monsieur PIEL :** Cela fait 25 ans que j'y suis, je ne me suis jamais plaint. On est bien aux Semboules. On y est bien jusqu'à ce que l'on voie aujourd'hui une espèce d'acharnement sur le CADIS qui fait que l'on supprime le local, on veut par ailleurs faire réduire le vide grenier, avec franchement des méthodes qui sont – je ne vais pas chercher jusqu'à la Corée du Nord - mais des méthodes indignes surtout quand ce sont des élus qui les appliquent. Vous savez, voir un élu se promener avec un appareil photo quand il y a un vide grenier avec des centaines de personnes pour chercher la petite bête, si j'ose dire, dans un vide grenier, d'ailleurs il a eu du mal, c'est assez lamentable.

Moi, ce que je demande aujourd'hui ce n'est surtout pas d'enlever Aquario passion, c'est simplement de dire que depuis des années, juste à côté du local, il y a celui de la Mairie annexe qui ne fonctionne plus. Il est fermé ! ou encore juste à côté, il y a un logement, vous savez, qui a brûlé il y a deux ans qui appartient à la Commune et pas à la SACEMA ! et qui n'est toujours pas refait, qui est fermé ! Dans le logement on pourrait y loger des gens, mais le local de la Mairie annexe, donnez-le au CADIS ! Avec une belle convention en bonne et due forme pour que le matériel de cette association soit entreposé de façon correcte. Voilà.

Pour sortir tout le monde par le haut, on pourrait faire cela par exemple et là, nous voterions la délibération.

**Monsieur le Maire :** Quelle véhémence ! pour un partage de locaux.

**Monsieur AUBRY :** Dans cette délibération, on nous précise effectivement que la Commune est propriétaire du local et on dit à qui va profiter la mise à disposition de ce local. La délibération n'écrit pas – et je pense que c'est dommage – ce qu'a dit notre collègue Gérard PIEL, que ce local était auparavant occupé certes sans droit ni titre par une autre association, ce qui pose un problème, parce que l'on va dire oui, cette association, ce qu'elle fait est intéressant, elle est utile et nous n'en disconvenons pas. Cette association Aquario Passion, je pense que pour les enfants des écoles c'est excellent.

Donc, le fait de loger cette association nous paraît très positif, ce qui nous inquiète c'est que l'on déloge une autre association qui elle aussi a une utilité, qui elle aussi a une activité intéressante. L'animation dans le quartier des Semboules est faite en grande partie par l'association du CADIS et nous rejoignons tout à fait notre collègue Gérard PIEL à ce sujet. Il est vraiment possible de sortir par le haut dans cette affaire, loger Aquario Passion c'est très bien, loger également le CADIS pour entreposer son matériel c'est encore mieux. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : D'abord, puisque vous voulez aller au bout et que vous mettez en cause des personnes, je vous dirais que j'ai renforcé le travail dans les quartiers, qu'Alain CHAUSSARD est conseiller municipal élu, qu'il a la mission du quartier des Semboules et que je lui fais totalement confiance pour mettre au point des choses qui ne l'étaient pas totalement.

Il n'applique pas des choses qu'il a décidé lui-même comme vous avez l'air de le dire, en prenant ses ordres à la Corée du Nord, il applique les choses qui sont normales apparemment dans toute la Ville d'Antibes sauf peut-être sur l'association du CADIS aux Semboules.

Je m'explique : en ce qui concerne les vide-greniers, cela fait longtemps que le Préfet m'alerte sur le caractère débridé des vide-greniers qui se déroulent dans les Alpes-Maritimes et sur la nécessité d'avoir des règles strictes.

Je constate par ailleurs que dans certains cas, le débordement, la police municipale qui est mobilisée, le débordement qui empêche les véhicules de passer voire quelques actes de vandalismes qui se déroulent au détour de ces vide-greniers, associés au fait qu'un certain nombre d'associations me disent qu'elles constatent des recèles très tôt le matin lors du déballage, tout cela a fait que nous avons été plus sévères.

Nous avons dit un vide-grenier par quartier, sur les zones circonscrites, et en maintenant les associations qui avaient antérieurement un vide-grenier.

Sur ce point, c'est sur un espace parking où il n'y a pas de débordement, et j'ai demandé à toutes les associations, dont le Football Club d'Antibes dernièrement, qu'ils assument aussi la surveillance et en même temps qu'ils laissent l'endroit avec un minimum de propreté.

Cela me paraît logique. J'ai bien compris le but d'un vide-grenier, on ne va pas se faire d'illusions, il sert à une association d'occuper le domaine public pour tirer un certain bénéfice d'une manifestation, au demeurant sympathique, mais qui comprend tous les inconvénients précités.

C'est normal que là ce soit comme ailleurs, mais c'est considéré là comme un crime alors qu'ailleurs les gens le comprennent bien et l'assument. Pour le dernier vide greniers qui se déroulait au Fort Carré, les organisateurs ont assumé le contrôle, n'ont pas dépassé pas l'endroit, ils n'en font qu'un par an et ils nettoient après.

Il ne faudrait pas tomber dans une paranoïa qui laisserait penser que telle ou telle association aurait un traitement de faveur ou de défaveur car ce n'est pas le cas.

Sur tous les locaux associatifs, j'ai demandé à ce que l'on veuille bien essayer, lorsque l'espace est important et lorsque des endroits sont inoccupés, de laisser la place à d'autres. Cela n'enlève rien au 100 m<sup>2</sup> qu'a le CADIS qui est l'association qui bénéficie de la plus grande surface associative de toute la ville. Cela ne leur enlève rien. Simplement, il y a tellement de demandes d'associations qui souhaitent avoir un petit local, qu'à un moment donné il faut bien essayer de les satisfaire.

Je prends le local qui servait à la Tour Sarrazine, celui qui servait aux Pieds Noirs et à leurs Amis, à chaque fois nous y avons remis deux associations et là, on ne leur a pas simplement dit « revenez dans vos murs ! » on leur a dit « vous allez céder une partie ». Je me suis bien gardé de donner ce type de consigne sur le local du CADIS.

Ensuite, dire que le CADIS subit les foudres de la Ville d'Antibes... c'est une des associations les plus subventionnées dans les quartiers. Les associations de quartier ne reçoivent plus de subvention. Celle-là, elle a un local et une subvention.

On peut mettre la main sur le cœur en disant que si elle est soutenue par Monsieur PIEL il ne faut surtout pas la toucher, il faut lui laisser le local en entier et il faut la sur-subventionner, moi, je pense que toutes les associations sont logées à la même enseigne.

Le travail que fait très bien Alain CHAUSSARD aux Semboules, j'ai demandé à d'autres de le faire dans d'autres quartiers, car il n'est pas normal que l'on vive avec des situations établies, que certains restent là en disant « c'est à moi et je n'en bouge pas » alors que d'autres tapent à la porte et que l'on ne peut pas donner satisfaction.

Rappelons qu'il y a 2 200 euros de fonctionnement pour les feux de la Saint Jean organisés aux Semboules. On pourrait aussi penser que les feux de la Saint Jean ne se fassent qu'à un seul endroit à Antibes parce que si tous les quartiers me demandent de faire un feu de la Saint Jean, ces feux vont illuminer la ville et les pompiers avec !

Je considère encore qu'il y a des situations un peu particulières ; vous vivez aux Semboules, c'est un quartier agréable, il a son caractère de village, on ne peut pas dire non plus que cette Municipalité tient rigueur à ceux qui s'opposent à elle pendant les élections... si une association dit de ne pas voter pour le maire, elle s'oppose légèrement en campagne électorale au maire.

Peut-on m'accuser à un moment donné d'avoir enlevé des subventions à quelqu'un qui fait ce type de démarche ? Je suppose que vous auriez peut-être moins de clémence si vous étiez à ma place dans des situations inverses.

Je n'ai jamais fait la chasse aux sorcières, je trouve que cela n'en vaut pas la peine. Il ne faut quand même pas inverser les rôles et faire en sorte qu'en plus de dire qu'il ne faut pas voter pour le maire, en plus on devrait avoir plus que les autres associations parce qu'éventuellement on peut s'agiter et faire agiter les gens qui habitent aux Semboules et qui ont des liens, je le comprends, affectueux avec les personnes qui ont mobilisé leurs troupes aux moments cruciaux.

C'est la rigueur et c'est la même règle pour tous. Je l'appliquerai quels que soient les engagements des uns et des autres. Si vous considérez que ce n'est pas la rigueur, on peut faire le bilan des m<sup>2</sup> utilisés, des manifestations portées, des autorisations données aux uns et aux autres.

Au demeurant, quand je rencontre Monsieur BABAULT on se dit bonjour amicalement et on continue à visiter le quartier, je l'écoute et suis ses propositions.

**Monsieur PIEL** : La rigueur, Monsieur le Maire, ce serait d'utiliser l'ancienne mairie annexe, elle est fermée depuis deux ans ! La rigueur serait d'utiliser ce logement...

**Monsieur le Maire** : J'ai au moins cinquante associations qui demandent des locaux..

**Monsieur PIEL** : Eh bien donnez-leur !

**Monsieur le Maire** : On libère des locaux pour les donner aux associations. C'est un peu normal qu'à un moment donné il y en a un qui se pousse un peu pour faire la place aux autres. Ce n'est quand même pas une philosophie contraire à votre état d'esprit.

Il y avait 20 m<sup>2</sup> occupés illégalement, on n'en avait pas besoin, on l'a laissé faire. Dans 100 m<sup>2</sup>, le CADIS peut déployer l'ensemble de son activité. S'il faut que je donne 100 m<sup>2</sup> à toutes les associations d'Antibes qui font des activités, je vais avoir quelques difficultés.

Il faut partager. J'ai mille défauts mais je ne suis pas rancunier et cela me permet de vivre plus heureux.

Tout le monde doit avoir la même rigueur, y compris aux Semboules afin qu'il n'y ait pas un îlot de petits gaulois en train de se battre contre l'envahisseur romain.

Nous passons au vote et vive Aquario Passion qui est une belle association, comme l'a rappelé Monsieur AUBRY, et qu'il faut loger à un moment donné. Je ne vais pas louer un autre local alors qu'il y en a un de libre.

Qui est contre ? Abstentions ? 5.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE et M. AUBRY).

*Départ de Mme VERCNOCKE – Prouration à M.DUJARDIN – Présents : 41 /Procurations : 8 /Absent : 0*

## Monsieur CHIALVA

### **24-1 - STATION D'EPURATION D'ANTIBES-JUAN LES PINS - EMISSAIRE EN MER - INSPECTION VIDEO SOUS-MARINE ET DIAGNOSTIC - MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - DEMANDES DE SUBVENTION**

**Monsieur CHIALVA** : La Ville d'Antibes est dans l'obligation de faire réaliser l'inspection de la partie sous-marine de l'émissaire de la station d'épuration située à la Pointe de Bacon. Ce contrôle vise à mesurer l'état structurel de l'ouvrage ainsi que son impact sur l'environnement et doit être effectué tous les cinq ans.

Le marché a été attribué à la société COMEX pour un montant de 27 500 euros hors taxe. Pour le montant de cette opération, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter des subventions d'un montant aussi élevé que possible, auprès de l'Agence de l'Eau, de la Région et du Département et à signer tout document utile pour l'obtention de celles-ci.

**Monsieur le Maire** : Pas d'intervention. Vote contre ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

## Madame BLAZY

### **27-1 - ASSOCIATION « ENSEMBLE VOCAL D'ANTIBES » - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Madame BLAZY** : La voix est le premier instrument de musique, c'est aussi l'instrument que tout le monde possède.

L'association « Ensemble vocal d'Antibes » créée en 1971 a pour objet la pratique du chant choral par l'étude et l'exécution d'œuvres musicales, l'organisation de manifestation et la participation à de nombreux événements municipaux : les fêtes de fin d'année, la fête de la musique et bien d'autres encore.

Compte tenu de l'intérêt que présente l'activité de l'association pour la vie culturelle et l'animation d'Antibes, la Commune décide d'apporter son concours par le biais de cette convention mettant à disposition Mme Jacqueline DEUSE assistante d'enseignement artistique du Conservatoire en tant que chef de chœur et ce pour trois ans. Encourageons nos jeunes et nos moins jeunes à chanter et vive le chant !

**Monsieur le Maire** : Pas d'intervention. Vote contre ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

## Monsieur DAHAN

Présentation des photos des œuvres par M.DAHAN

### **29-1 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE : ACQUISITION DE TROIS ŒUVRES (BOSC – RONALD SEARLE – RAYMOND PEYNET)**

**Monsieur DAHAN** : Il vous est demandé d'approuver, dans le cadre de la politique d'enrichissement de la collection du Musée Peynet, trois œuvres que vous voyez sur l'écran :

- « le bon samaritain » de Bosk qui est décédé à Antibes en 1973 ;
- une œuvre de Ronald Surl, qui est une plume et encre de Chine à l'aquarelle ;
- une œuvre de Peynet, qui est l'esquisse du diplôme des amoureux que vous connaissez tous, à l'encre de Chine et aquarelle, qui appartient à Annie Peynet et qui a la gentillesse de nous la céder.

Ces trois œuvres sont proposées pour un montant de 7 500 € TTC. Il vous est demandé d'approuver cette acquisition.

**Monsieur le Maire** : Pas d'intervention. Vote contre ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

### **29-2 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE : ACHAT ET MISE EN VENTE D'ARTICLES : CATALOGUES, MAGNETS ET CARTES POSTALES. FIXATION DU TARIF DE VENTE**

**Monsieur DAHAN** : Il est proposé dans le cadre du réapprovisionnement de ce musée, l'achat et mise en vente d'articles divers pour un montant de 7 191 €.

**Monsieur le Maire** : Pas d'intervention. Vote contre ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

### **Madame CURTET**

### **33-1 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX DE LA BRAGUE ET DE SES AFFLUENTS (SIAQUEBA) - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ET COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2008 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Madame CURTET** : Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport annuel du Syndicat Intercommunal de l'Amélioration de la Qualité des Eaux de la Brague et de ses affluents (SIAQUEBA) et de son compte administratif pour l'exercice 2008.

**Monsieur le Maire** : Intervention du groupe « La Gauche et l'Ecologie ».

**Monsieur PIEL** : Je pose une question pour commencer : à quoi sert le SIAQUEBA ? On connaît tous l'obligation d'agir sur le périmètre de la Brague et de ses affluents et je constate que pour la deuxième année consécutive, les appels de fonds auprès des communes sont plafonnés à 75 % c'est-à-dire qu'on ne se prépare pas à investir fortement sur la Brague et ses affluents.

Moi, j'ai souvenir, vous allez voir c'est quand même... à l'époque de Jean-Pierre GONZALEZ... eh oui, où l'on avait de l'ambition, où l'on voulait mettre à niveau ce bassin versant, où l'on avait y compris décidé de redonner vie aux affluents de la Brague, où aujourd'hui il n'y a plus de vie.

Au-delà des missions du SIAQUEBA qui sont quand même l'entretien et la restructuration des berges du cours d'eau, qui sont la protection et l'amélioration du milieu aquatique, y compris les milieux aquatiques qui ont disparu sur la quasi-totalité des affluents et puis aussi quelque chose qui me semble important aujourd'hui, la gestion des ressources en eau.

Comment peut-on, alors que le budget du SIAQUEBA est par essence insuffisant, se contenter de faire des appels de fonds plafonnés à 75 % ?

Comment peut-on au niveau du poste de fonctionnement annuler 192 390 euros de crédits ? si ces crédits étaient inscrits c'est qu'ils devaient être dépensés.

**Monsieur le Maire** : Non, Monsieur PIEL, ce n'est pas parce que les crédits sont inscrits qu'on doit les dépenser.

**Monsieur PIEL** : Si si ! Là aussi on pourrait parler de "copier-coller". Cela fait deux ans que les crédits inscrits ne sont pas dépensés. Là, les chiffres que je donne ne concernent que cette année. L'excédent de fonctionnement se monte à 233 000 euros.

Enfin, sur le budget d'entretien, de réparation des voies et des réseaux, qui est le budget essentiel, on a dit ici il y a un an et demi, l'importance d'agir sur le confluent de la Valmasque et la Brague où il y a eu des travaux qui sont détruits, ces travaux ne sont toujours pas faits.

Pourtant, ce budget d'entretien et de réparation est de 273 000 et quelques euros, il a été seulement dépensé 127 000 € !

Voilà l'état de travail de ce syndicat, je trouve que sur les deux dernières années, c'est de ce niveau-là. Soit le SIAQUEBA sert à quelque chose et joue son rôle, soit on peut le supprimer. De toute façon, il va vers une disparition *sine die*, vu qu'il ne dépense même pas 50 % de ses budgets.

**Monsieur le Maire** : Je vais laisser Mme CURTET répondre, mais vous savez que je me suis posé la même question que vous M. PIEL. J'aurai souhaité, surtout à l'époque, où il n'y avait pas d'intercommunalité que ce syndicat lorsqu'il était mené excellemment par Jean-Pierre GONZALEZ, puisse prendre en charge les travaux d'inondation. Or, on nous a toujours dit « non non, ça n'a rien à voir... »

On nous a dit ça et on nous n'avons pas pu le faire adopter. Donc nous sommes restés dans une optique où le SIAQUEBA n'a pas mission. Quelque fois on dit que la Brague c'est les inondations. Non ! Le SIAQUEBA a toutes les missions sauf les inondations. C'est la CASA qui s'en charge et a une action là-dessus.

Que vous ayez un petit budget c'est normal. Il a des petits objectifs.

**Madame CURTET** : Une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas appelé l'ensemble des budgets c'est parce que nous avons bénéficié de beaucoup de subventions. On continue à maintenir les mêmes niveaux parce que les subventions vont être en baisse.

D'autre part, les gros travaux ont été faits il y a quelques années, aujourd'hui on fait beaucoup de consolidations. On a embauché un technicien de rivière qui fait le travail en interne ce qui nous évite de sous-traiter à l'extérieur et a fait baisser les coûts, et d'autre part, nous faisons des travaux moins onéreux tel que la replantation au lieu de la pose de roches.

Toutes ces raisons font qu'aujourd'hui on a un budget de fonctionnement certes moins important mais qui fait un travail de fond.

**Monsieur PIEL** : *inaudible* ... on n'a pas parlé d'investissements, on n'a parlé que du fonctionnement...

**Monsieur le Maire** : Mais pourquoi vous voulez mettre du fonctionnement là-dedans ?

**Monsieur AUBRY** : Parmi les actions du syndicat, il y en a une qui est particulièrement intéressante même si elles sont toutes intéressantes. Une retient mon attention : c'est la réalisation du suivi de qualité des eaux de la brague et de ses affluents. Il est spécifié que le syndicat a poursuivi en 2008 ses campagnes d'analyse de la qualité des eaux complétées par un diagnostic spécifique de la zone St Bernard – Clausonnes, particulièrement exposée aux risques de pollution industrielle.

Il s'agit de l'année 2008 mais cette année 2009, la presse s'est fait écho de dénonciations d'employés vis-à-vis de leur employeur, je ne vais pas donner d'avis sur cette question, mais dans cet article, j'ai tout à fait remarqué une déclaration de la responsable de la DRIRE. Celui-ci disait que ce n'est pas grave, ce sont des produits que l'on met dans les piscines et qu'au pire, je cite de mémoire, cela désinfecterait l'eau du cours d'eau.

Par rapport à ce genre de déclaration d'un responsable d'une Direction régionale, le SIAQUEBA a, à mon avis, un rôle important qui n'a pas besoin d'un gros budget pour ce faire. A mon avis, le rôle du SIAQUEBA doit être de taper un peu du poing sur la table et de rappeler qu'un cours d'eau n'est pas une piscine, que c'est un biotope dans lequel il y a une vie et que quand on désinfecte quelque chose dans laquelle il y a une vie, la désinfection aboutit à la mort des organismes vivants qui y étaient.

**Monsieur le Maire** : Pas obligatoirement Monsieur AUBRY. La réponse est probablement maladroite. Il a voulu minimiser le fait en disant que le produit n'était pas toxique.

**Monsieur AUBRY** : Parmi les missions il y a quand même le maintien écologique de ces cours d'eau et je pense que c'est une mission du SIAQUEBA et je ne préjuge pas que le SIAQUEBA ne soit pas dans cette optique aussi, ce n'est pas une critique a priori.

Je tiens à pointer quand même ce sujet et bien dire que pour cela le SIAQUEBA est extrêmement utile et il faut utiliser cette « marque » SIAQUEBA pour faire avancer les choses face à la DRIRE qui, je suis obligé de le dire, défend beaucoup plus l'industrie que l'environnement.

**Monsieur le Maire** : Vous ne pouvez pas dire cela...

**Monsieur AUBRY** : Je le dis.

**Monsieur le Maire** : Monsieur PAUGET me signale que nous avons déposé plainte et donc, personne ne considère que de déverser un produit dans un cours d'eau est quelque chose qui est naturel. Pour autant, après, selon ce que l'on déverse c'est plus ou moins dangereux. Madame CURTET voulez-vous répondre ?

**Madame CURTET** : Le SIAQUEBA soutient les démarches qui veulent que la clarté soit faite sur ce dossier. On appuie de toutes les façons les associations qui nous ont sollicités dans ce cadre.

**Monsieur le Maire** : Tout le monde a bien compris que le SIAQUEBA, Monsieur AUBRY l'a rappelé, ce n'est pas un syndicat de gestion des inondations, c'est un syndicat de maintien de la qualité des eaux et de maintien de la faune et de la flore qui existe autour, par l'intermédiaire de la qualité de l'eau.

Tout est fait dans le but, d'ailleurs le plan de lutte contre les inondations est adossé à un plan de préservation écologique. Ce ne sont pas des digues ou des bassins de rétentions que nous mettons à l'intérieur. Sur ce plan, nous n'allons pas nous plaindre que le SIAQUEBA ne mange pas un budget énorme. Il fait son travail dans la mission qui est la sienne.

Après je vous laisse la responsabilité de ce que vous dites sur la DRIRE. Je n'ai pas eu l'impression qu'elle se désintéressait de la Brague.

C'est un rapport et une information, il n'y a donc pas de vote.

### **Madame DEPETRIS**

#### **34-1 - RESTAURATION DES REMPARTS – QUAI RAMBAUD – AVENANTS N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DES LOTS N°1 ET 2 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Madame DEPETRIS** : Nous regardons d'abord un diaporama sur la restauration des remparts, quai Rambaud.

**Monsieur CORBINAIS** : Je suis chargé de présenter les travaux réalisés. Il s'agit en premier lieu d'ouvrir au public la Courtine des remparts du Port, et il fallait pour cela, la sécuriser en créant un garde-corps mais aussi restaurer les remparts qui, par endroits, menaçaient de tomber.

Il faut savoir que les remparts à Antibes ont une longueur totale de 1 km 300, sans compter les bastions St Jaume et St André. Ils n'ont pas pu se construire en un jour, ni par une seule entreprise, ni même par un seul maître d'ouvrage. C'est ce qui explique son hétérogénéité. La partie quai Rambaud est l'endroit le plus mal construit à l'origine.

Vous pouvez voir une carte postale d'avant-guerre (début du XX<sup>e</sup> siècle) où l'on peut noter au sommet de chaque arcade, des petits points blancs. C'étaient des marques sans doute avec des numéros pour pouvoir peut-être les louer... Vous voyez maintenant des photos d'après-guerre, après la destruction partielle des remparts. Cette photo montre que jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, côté mer il y avait un enduit à pierres vues, et côté terre, un enduit cachant toutes les pierres.

A la fin de la guerre le rempart a été partiellement détruit. Ces parties démolies ont été reconstruites avec des pierres de récupération, dont beaucoup proviennent de pavage de rues. Elles se reconnaissent bien car elles sont légèrement bombées.

Vous voyez des photos de 1998 où l'on voit, en ce qui concerne les arcades, que les remparts sont enduits. Il y a quelques pierres mais l'on verra plus tard que la plupart sont fausses. L'enduit en partie haute est conservé, les pieds droits ont perdu leur enduit, suite à des chocs. Sur ces photos, tout ce qui est sombre correspond à des mousses qui ont prospéré sur les enduits et les parties blanches sont des reprises.

Le fond des arcades, probablement enduit au départ, est constitué de murs mieux dressés. On voit bien que les pierres sont parallèles.

Sur les photos avant travaux : vous apercevez la partie de rempart reconstruite après-guerre en pierres, assez belles. En revanche, vous voyez l'état des remparts tels qu'ils ont été construits à l'origine. Les meurtrières étaient en très mauvais état, elles ont toutes été quasiment reconstruites.

On peut voir également, en partie haute des arcades, ce qui peut sembler être des pierres, c'est une astuce de coloris et d'enduits qui imite les pierres. On peut deviner par le désagrégement d'une pierre que ce n'en est pas une, c'est de l'enduit.

**Monsieur le Maire** : Ce sont des pierres plaquées sur le mur ?

**Monsieur CORBINAIS** : En réalité non, ce sont des enduits faits en deux fois : des parties claires pour imiter la pierre et un deuxième enduit plus gris pour évoquer les joints. Mais derrière il n'y a rien... à notre grand désespoir.

Ce qui semble être une pierre, vous voyez que derrière ce n'en est pas une. Les bandeaux aussi étaient très abîmés, ils étaient également faits en fausses pierres. Les corniches sont en assez bon état. Il ne reste quasiment rien du pavement, qui doit être refait totalement. Les meurtrières ont été pratiquement toutes retouchées et certaines reconstruites.

Côté mer, très abîmé, le mur est mieux construit, les pierres sont planes au milieu du mur.

Le nouvel enduit a été réalisé avec des matériaux déjà utilisés par les romains, composé de sable, de la chaux naturelle aérienne issue du calcaire passé au four, calciné, c'est un produit totalement naturel. Enfin il y a les ocres, issus de terres naturelles. Ces pigments colorés vont partir en premier, après quelques pluies, les embruns etc. ce qui fait qu'il y a évidemment des traces d'enduits sur les pierres bien qu'elles aient été brossées.

Il y a surtout des traces de pigments, difficiles à enlever, mais après quelques pluies, orages, ou embruns, nous verrons beaucoup plus les pierres.

La partie du mur côté plage était la moins belle. On ne voit pratiquement pas de pierres. Le mur n'est pas du tout homogène.

On voit sur la corniche, en partie basse, la pierre qui est taillée, l'enduit devait affleurer le premier retrait de la corniche, il était donc plus épais que celui qui nous avons fait.

L'objectif était de faire un enduit à pierres vues, c'est-à-dire de voir les pierres, nous avons un peu triché puisque nous avons gardé quelques fausses pierres lorsqu'elles étaient bien accrochées au mur. Nous avons également un peu creusé pour dégager certaines pierres, les plus belles, celles qui n'étaient pas trop profondes.

Sur le front des arcades, il y a beaucoup plus de pierres car elles étaient mieux dressées.

En clôture de la projection, une vue d'un tableau de Vernet, qui a peint les ports de France.

*Applaudissements*

**Monsieur le Maire** : Je savais une partie des choses, j'en ai appris une autre. Le seul reproche que je pourrais vous faire, c'est que vos explications nous ont paru limpides et évidentes, et qu'il aurait fallu que nous les montrions avant pour éviter qu'un certain nombre de personnes, gardiennes de l'authenticité des fausses pierres apparentes, ne viennent nous donner des leçons. Je crois que la prochaine fois nous devons mieux communiquer.

Quand l'Architecte des Bâtiments de France fait quelque chose et que je ne suis pas d'accord, je le lui dis tranquillement en face. Quand il dit qu'il faut restaurer les remparts et faire venir les Compagnons spécialisés et qu'il faut un sable de telle couleur parce que c'était comme cela à l'origine et qu'il faut reprendre la muraille suivant les règles de l'art, et que cela coûte près d'un million d'euros, je ne discute pas car je pense qu'on ne discute pas avec les Monuments Historiques et ceux qui savent.

Cela peut rendre nostalgiques quelques passésistes qui se souviennent que lorsqu'ils étaient adolescents, ils ont eu des moments d'extase à cet endroit... qui n'avaient pas grand-chose à voir avec la réalité de l'authenticité des vieilles pierres, mais quand on fait les choses il faut bien les faire.

Je rappelle en particulier que l'ensemble de ces travaux est inclus dans le plan de relance et que c'est donc une subvention totale de l'Etat à laquelle s'est ajouté en plus, d'autres subventions de l'Etat et de la Direction régionale des affaires culturelles. Il fallait le faire.

Je ne prends pas mal ces petites polémiques, je regrette simplement que nous n'avons pas fait avant de la pédagogie. Ce n'est pas votre faute, c'est la mienne. La prochaine fois, il faudra exposer ce qui peut nous paraître évident mais qui peut ne pas être évident à tout le monde.

Je rappelle au passage que ce que nous faisons aujourd'hui sur la place Mariéjol ce n'est pas l'exhumation définitive de l'ensemble des œuvres archéologiques de la Ville d'Antibes, c'est simplement le fait qu'avant de refaire l'ensemble du pavage de la place, il y a des fouilles archéologiques financées effectivement et que nous faisons, car c'est la règle.

Là non plus, nous ne faisons pas de bêtise car c'est normal que l'on fasse cela car j'ai entendu certains qui s'inquiétaient que nous ayons enlevé l'asphaltage qu'ils connaissaient depuis si longtemps et auquel ils étaient profondément attachés, pour y découvrir des banalités qui datent de quelques siècles. Cela sera rebouché, effectivement, avec un pavage conforme à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Je rappelle aussi que nous allons refaire le mur d'enceinte du château Grimaldi. Ce mur est lisse car le château était lisse.

Dor de la Souchère, pour lequel j'ai le plus profond respect, s'était légèrement permis de décrocher l'ensemble du château sans prendre l'avis de personne à l'époque – et je me demande bien de qui il aurait pu prendre l'avis – et qu'après avoir décroché une partie du musée Picasso, il a fait effondrer la rampe d'accès, car elle ne lui plaisait pas et nous l'avons reconstruite en bois, à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Direction régionale des affaires culturelles. J'ai entendu alors la même polémique « pourquoi la fait-on en bois et pas en pierre ? » etc..

Peut-être faudra-t-il faire un peu plus de pédagogie la fois prochaine mais en aucun cas il ne faut regretter d'avoir des services qui nous imposent une certaine façon de faire parce qu'à l'époque où ce n'était pas le cas, on mettait un toit sur le monument historique qu'étaient les remparts, sans que personne ne réagisse, et on faisait des fausses pierres et bientôt des tablettes en formica sur un monument historique qui avait quelques siècles.

C'est une amélioration. J'assume complètement le fait de ne pas avoir été pédagogue et que c'est comme ça qu'il faut faire.

Merci en tout cas de cette démonstration. Les belles images valent mieux que des longs discours. Il y a des interventions ?

**Madame DEPETRIS** : Je n'ai pas lu la délibération !

**Monsieur le Maire** : Monsieur MOLINE.

**Monsieur MOLINE** : D'une part, je voulais vous remercier de nous avoir fait cet exposé sur les travaux des remparts, car il y avait beaucoup d'antibois qui se préoccupaient du résultat. Merci de nous avoir expliqué ainsi on pourra retransmettre l'information aux Antibois qui nous ont beaucoup appelé et qui s'inquiétaient beaucoup, et dont la presse locale s'est fait l'écho.

D'autre part, je voulais profiter de la présence de Monsieur l'ingénieur, pour lui demander si les enduits auront une meilleure tenue que les enduits qui ont été faits boulevard d'Aguillon ? Merci.

**Monsieur CORBINAIS** : Effectivement, le boulevard d'Aguillon a été restauré il y a huit ans, c'est très abîmé à cause des remontées de sel. Justement, c'est l'intérêt de faire des enduits à pierres vues. La dégradation se voit moins, l'enduit est plus solide car il ne peut pas se décoller, donc il se dégrade beaucoup moins et les reprises sont plus faciles. C'est un des objectifs de faire à pierres vues. Le second, c'est que quand il y a des pierres, cela attire moins les taggeurs.

Ce qui est sûr c'est qu'il sera beaucoup plus résistant que celui du boulevard d'Aguillon.

**Monsieur le Maire** : Le rempart qui est à l'aplomb du Pré des Pêcheurs, est-il de la même facture ? Est-ce de l'aggloméré et de la fausse pierre ?

**Monsieur CORBINAIS** : Non. Ce sont des vraies pierres, je l'ai encore vérifié ce matin.

**Monsieur le Maire** : Donc, si on devait un jour restaurer toute cette partie, cela se ferait de quelle façon ?

**Monsieur CORBINAIS** : Je pense que ce mur est en bon état. La présence de mousses le noircit, il suffirait de le nettoyer et de faire quelques retouches très partiellement.

**Monsieur le Maire** : Alors on va le nettoyer.

**Monsieur PIEL** : On finit le Conseil municipal de façon très sympathique parce pour présenter un rapport qui a trait à un avenant, je suis désolé, mais on s'est là aussi bien éloigné de l'ordre du jour. On était carrément hors sujet mais il le fallait. C'est très bien.

**Monsieur le Maire** : Dont acte, vous avez complètement raison.

**Monsieur PIEL** : Je regrette, je ne pense pas que ce soit de la pédagogie qu'il faut faire avec les Antibois, je crois au contraire que c'est quelque part les associer et faire de la concertation. Je pense qu'il y a des Antibois qui ont bien compris et qui auraient préféré, ne serait-ce que nous, les élus, qu'on nous fasse une présentation avant que l'on vote.

**Monsieur le Maire** : C'est ce que j'appelle de la pédagogie.

**Monsieur PIEL** : Non, la pédagogie c'est apprendre aux gens.

**Monsieur le Maire** : Permettez-moi de vous interrompre, je vous redonne la parole tout de suite. Je dis pédagogie et non concertation, car la concertation cela veut dire que la décision est prise ensemble.

Là nous sommes dans une décision imposée. L'Architecte des Bâtiments de France nous dit que nous devons utiliser tel type de chaux, tel type d'enduits, tel type de Compagnons. Ce n'est pas de la concertation. Je ne voudrais pas qu'en sortant quelqu'un dise « il faut le peindre en marron foncé etc. ». Là il n'y a pas de décision commune. Il y a une décision justifiée qui vient de personnes qualifiées qui expliquent pourquoi. Le regret que j'ai c'est de ne pas avoir expliqué pourquoi.

**Monsieur PIEL** : Je reste sur le terme de concertation et pas de pédagogie et ce que vous me dites, cela me permet de revenir à ma petite intervention initiale, c'est que l'avenant est lié aussi aux demandes supplémentaires de l'Architecte des Bâtiments de France. N'est-ce pas ?

Donc, n'ayant pas la décision et n'ayant pas été informé de ce qui allait se faire en réalité, comprenez bien que nous ne pourrons pas voter cet avenant qui, de toute façon c'est l'Architecte des Bâtiments de France qui impose à la Commune ce qui doit se faire. Y compris avec des budgets de l'Etat conséquents, mais il serait quand même dommage, que les élus, toutes tendances confondues, supportent une décision qu'ils n'ont pas pu discuter, et ne pourront pas revenir en arrière.

Alors, que l'Architecte des Bâtiments de France prenne en charge ce dépassement, dont l'avenant que nous devons voter fait l'objet !

**Monsieur le Maire :** Ce n'est pas bien ce que vous dites, parce que vous dites à la fois que c'est normal que ce soit lui qui décide, si j'ai bien compris... non. Il est là pour dire ce qu'il faut faire et après, nous adaptons le budget en fonction. Je rappelle quand même que c'est un budget exclusivement d'Etat et qui passe par la caisse de la Ville d'Antibes de manière momentanée, et pour le faire ressortir, il faut une délibération du Conseil municipal. C'est tout.

**Monsieur PIEL :** Si vous permettez, j'ai été aussi pris à partie, puisque nous avons voté la délibération. On nous a dit « vous n'avez même pas fait attention... ». Nous n'avons rien vu ! Donc, pour moi, l'Architecte des Bâtiments de France est là pour donner des conseils et pour expliquer. A partir du moment où il prend en charge, je le constate, je ne suis pas d'accord, et que le budget n'est pas le nôtre, alors qu'il prenne en charge l'avenant...

**Monsieur le Maire :** Quand nous avons voté la restauration, nous avons voté un budget pour cette restauration. Et nous l'avons voté à l'unanimité.

**Monsieur PIEL :** Oui, tout à fait.

**Monsieur le Maire :** Maintenant l'Architecte des Bâtiments de France dit « je veux des briquettes qui coûtent pas grand-chose de plus...2,28 »...

**Monsieur PIEL :** Eh bien raison de plus ! Après, il y a dans cette ville des gens qui ne sont pas compétents. En tout cas, la première restauration des remparts, effectuée il y a dix ans, n'avait pas fait l'objet de débat a posteriori. Il y avait eu un débat a priori.

**Monsieur le Maire :** On a restauré le dessus de la Courtine et on a remis de la brique ancienne, on a restauré la partie intérieure des remparts que les Antibois ont toujours vu lisse, ils n'y ont jamais vu de pierres, donc quand on a remis l'enduit lisse selon les indications de l'Architecte des Bâtiments de France, personne n'a crié quoi que ce soit. Parce que le côté des bains-douche a toujours été lisse de mémoire d'Antibois. Cette partie n'a jamais été décastrée et elle n'a jamais été dégradée parce qu'elle n'est pas face à la mer.

En réalité il n'y a pas de lichens et la restauration s'est faite sur un mur lisse, redevenu lisse. Le bas du musée Picasso qui est lisse, quand il va être refait, cela ne va choquer personne, parce qu'il était lisse et il redevient lisse.

Si par contre, on se mettait à refaire le château Grimaldi comme à l'origine et à faire un enduit lisse sur l'ensemble du château, je suis sûr que cela engendrerait des réactions.

Il y a des choses plus importantes que cela. L'important c'est que cela soit fait comme il faut et qu'on ne lègue pas aux générations futures quelque chose de mal fait que l'on pourrait nous reprocher en disant « ils l'ont fait à la petite semaine ».

**Monsieur AUBRY :** Ce dossier est intéressant car il nous permet de parler à la fois de culture, de patrimoine mais également de démocratie de proximité.

Ce que je remarque c'est que beaucoup d'Antibois ont été choqués, et je ne pense pas que c'est parce qu'on ne leur a pas fait de pédagogie, c'est vrai que si on leur avait expliqué auparavant, il n'y aurait peut-être pas eu ces remous, mais dans la mesure où il s'agit d'un dossier de démocratie de proximité, en lien avec les quartiers, la concertation est quelque chose de positif car cela permet aux personnes de s'approprier le changement qui va avoir lieu forcément.

Il y a un changement, on a des vieilles pierres, ou des fausses vieilles pierres ou des vieilles fausses pierres, que l'on met à neuf, donc toute rénovation, surtout d'un édifice dégradé, est toujours choquante. C'est normal que ce soit choquant. Avec le temps cela va prendre une patine, cela va être un peu plus sympa qu'actuellement. Là, cela fait très neuf, on a l'impression que c'est un peu un lotissement qui vient d'être livré. Ce n'est pas une critique, c'est normal.

**Monsieur le Maire :** Il y a aussi quand même beaucoup de gens qui écrivent en Mairie en disant que c'est très bien et nous remercient de restaurer les remparts. Il ne faudrait pas imaginer non plus que tous les Antibois sont venus en criant que c'était horrible ! Il y en a beaucoup qui ont dit que c'était très bien.

**Monsieur AUBRY** : Contrairement à ce que vous pensez, ceux qui vous disent que c'est bien, ce ne sont pas eux qui m'inquiètent nécessairement, ils sont contents. Ce qui m'inquiète, ce sont ceux qui ne sont pas contents à un moment donné.

Donc, pour ces remparts, il y a quand même un ensemble sur Antibes qui a été conservé, je reste choqué, mais je n'ai pas l'impression que beaucoup de ces Antibois qui se sont exprimés le soient, ou il faudrait qu'ils s'expriment, on a quand même la particularité parmi les villes françaises, d'avoir une route qui est sur les remparts. Evidemment, pas à cet endroit-là mais au niveau juste en face d'ici.

**Monsieur le Maire** : Nous ne sommes pas la seule ville au monde ni en France à avoir une route sur les remparts !

**Monsieur AUBRY** : Sur les remparts eux-mêmes ? Laquelle ?

**Monsieur DUJARDIN** : Saint Malo.

**Monsieur AUBRY** : Saint Malo a été plus que restaurée, elle a été carrément rénovée tellement elle a été détruite.

**Monsieur le Maire** : On déborde...

**Monsieur AUBRY** : Tout cela donne matière à discussion. Repenser la Ville, le patrimoine, la démocratie.

**Monsieur le Maire** : Je continue à penser que la démocratie de proximité ce n'est pas pour présenter simplement aux gens, c'est aussi pour prendre leur avis et faire en fonction de ce qu'ils veulent.

Donc la prochaine fois j'irai expliquer aux Antibois les raisons de la façon dont cela doit se faire, car c'est l'Architecte des Bâtiments de France qui décide, heureusement.

Le petit avenant qui est l'objet de la délibération doit être voté. Je vous le propose au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? 3.

Adopté à l'**unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS).

Mes chers collègues, je vous remercie de ce débat. Le prochain Conseil municipal aura lieu le 30 octobre 2009 avec deux séances : une séance de questions orales suivie d'une séance de questions habituelles.

\*\*\*

La séance est levée à 18 heures 25.

Le Directeur Général des Services,  
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

La Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Khéra BADAOU